

Coopération financière COMIFAC – Allemagne Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

COMIFAC/KFW

Projet N° BMZ : 2008 66 707

Pays de la COMIFAC

8^{ème} rapport semestriel

Période: 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016

Présenté au:

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Yaoundé, Cameroun

et à:

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)
Francfort, Allemagne et
Yaoundé, Cameroun

Avril 2016



en coopération avec



Votre
interlocuteur à GFA Consulting
Group GmbH est

Friedrich zur Heide

Coopération financière COMIFAC – Allemagne
Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

COMIFAC/KFW

Projet N° BMZ : 2008 66 707

8^{ème} rapport semestriel

Période: 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016

par Romain Lorent

Adresse

GFA Consulting Group

GmbH

Eulenkrogstraße 82
D-22359 Hamburg
Deutschland

Telefon +49 (40) 6 03 06 - 111

Telefax +49 (40) 6 03 06 - 119

E-Mail: anka.greiner@gfa-group.de

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	1
2	CONTEXTE DU PROGRAMME	1
3	OBJECTIFS DU PROGRAMME	2
4	APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME	3
5	PERCEPTION DU PROGRAMME PAR LES BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES	4
6	PLANS DE TRAVAIL	6
7	PARTENAIRES DU PROGRAMME	6
8	EVOLUTION DU PROGRAMME	7
9	ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 30 AVRIL 2016	11
9.1	Mise en place des conditions générales propices à la certification	12
9.1.1	Recherche d'une stratégie pour rémunérer la certification et la transition vers la gestion durable	12
9.1.2	Elaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE	12
9.1.3	Mise en place d'un appui du PPECF aux entreprises forestières en RCA	13
9.1.4	Programme de soutien et de développement du PAFC en Afrique Centrale	14
9.1.5	Reconnaissance des standards privés de certification par l'APV/FLEGT au Congo	15
9.1.6	Restitution de l'étude marketing des bois tropicaux par le consortium ECOM-EPUB-STRATEMARK	16
9.1.7	Développement des standards nationaux FSC par les Groupes d'élaboration des normes	17
9.1.8	Tests mécaniques et durabilité sur douze essences (Alep, Eveuss, Osanga, Tali, Limbali, Kanda, Okan, Lati, Longhi, Mukulungu, Monghinza, Sorro) dont six de promotion	17
9.1.9	Développement de la feuille HVC en Afrique centrale	17
9.2	Elever les pratiques d'exploitation industrielle de gestion durable	18
9.2.1	Assistance technique en appui à l'AGDRF et aux APDS	18
9.2.2	Appui technique dans la mise en œuvre de l'inventaire d'aménagement du PEA 190, en partenariat avec l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF)	19
9.2.3	Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt asiatiques au Gabon	20
9.2.4	Formations à l'abattage à faible impacts pour les entreprises du bassin du Congo	21
9.2.5	Cours d'accidentologie en milieu forestier tropical par e-learning	21
9.2.6	Coaching OLB de la société SODEFOR et CFT en RDC	22
9.2.7	Formation à la conduite d'engins lourds	22

9.3	Renforcement de la communication sur l'exploitation durable industrielle	23
9.3.1	Le PPECF sponsorise le livre en préparation « Des forêts pour toujours »	23
9.3.2	Le mémento du forestier tropical	23
9.3.3	Appuis à la réduction des impacts du permis n°190 dans les APDS sur la population riveraine et la faune	23
10	PREPARATION DE LA DEUXIEME PHASE DU PPECF	24
10.1	Leçons apprises de la première phase	24
10.2	Propositions pour la phase II du PPECF	28
11	RECAPITULATIF DES CONTRATS AU 30 AVRIL 2016	30
12	RECOMMANDATIONS	36
13	AUTRES INFORMATIONS	37

ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BMZ	Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
C4CF	World Wide Fund For Nature (WWF)/C4CF
CAFECO	Cameroon Agriculture and Forest Exploitation Company S.A.
CBP	Congo Basin Programme
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses. et Humides d'Afrique Centrale
CIFOR	Centre for International Forestry Research
CIRAD	Centre de Recherche Agronomique pour le Développement
CLFT	Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité (Gabon)
CNA	Cinéma Numérique Ambulant
CNIAF	Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des ressources Forestières et Fauniques
COFRAC	Comité Français d'Accréditation
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale CRESA : centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture
CRESA	Centre Régional Spécialisé en Agriculture
DAC	Demande d'action corrective
DFS	Deutsche Forstservice GmbH, Feldkirchen / Germany
ECOFORAF	Programme d'Appui à l'Eco-Certification de Concession Forestières en Afrique Centrale
EFI	Exploitation à Faible Impact
EFIR	Exploitation Forestière à Impact Réduit
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FHVC	Forêts à Haute Valeur de Conservation
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
FSC-CW	Certificat FSC Controlled Wood
GDF	Gestion Durable des Forêts
GFA	GFA Consulting Group GmbH, Hamburg / Allemagne
GFBC	Groupement de la filière bois au Cameroun
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
HVC	Hautes Valeurs de Conservation

IGEF	Inspection Générale de l'Economie Forestière
ISO	International Standard Organisation
IUCN	International Union for Conservation of Nature
KfW	KfW Entwicklungsbank, Banque Allemande de Développement
MEFDD	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable
MoU	Memorandum of Understanding
MTCC	Conseil Malaisien de Certification des bois
OLB	Origine et Légalité des Bois
ONF	Office National des Forêts (France)
ONFI	ONF International
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSFT	Observatoire Spatial des Forêts Tropicales
PAFC	Pan African Forest Certification Scheme
PC&I	Principes, Critères et Indicateurs
PEA	Permis d'Exploitation et d'Aménagement
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPECF	Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
PSU	Policy and Standards Unit (FSC)
PTA	Programme Technique Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
PV	Procès Verbal
RA	Rainforest Alliance
RBUE	Règlement Bois Union Européenne
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
ReRac	Réseau des Radios communautaires
RIFFEAC :	Réseau des institutions de formation forestière en Afrique centrale
SFID	Société Forestière et Industrielle de la Doumé
SIG	Système d'Informations Géographiques
SMART	Spatial Monitoring and Reporting Tool
TdR	Termes de Référence
TFT	Tropical Forest Trust
TLTV	Vérification de la Légalité et Traçabilité du Bois
TNS	Trinational (réserve) de la Sangha

UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature (pareil que l'IUCN)
VLC	Verification of Legal Compliancy
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature
ZSL	Zoological Society of London

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:	Superficie totale certifiée en FSC/FM dans le bassin du Congo (jusqu'au 30 avril 2016) (Cameroun, Gabon et RD Congo, Source FSC©)	1
Tableau 2:	Situation des engagements et intérêts pour des certificats de légalité OLB/VLC et FSC-CW au 30 mars 2016	26
Tableau 3:	Objectif principal et indicateurs proposés pour le PPECF II	28
Tableau 4:	Récapitulatif des contrats au 30 avril 2016	30

1 INTRODUCTION

Dans le bassin du Congo, l'exploitation forestière illégale pose un important défi pour l'établissement et le maintien de pratiques d'exploitation durables. Non seulement les marchés exigent de plus en plus d'assurances en matière de production légale et durable du bois et de ses dérivés, mais les comportements illégaux dans le secteur de l'exploitation induisent également un préjudice financier important aux gouvernements, des occasions manquées de développement industriel, ainsi qu'une aggravation des dégâts environnementaux et des problèmes sociaux.

2 CONTEXTE DU PROGRAMME

Au cours des 15 dernières années, au départ d'une controverse très intense et très médiatique sur l'exploitation des forêts naturelles du bassin du Congo, un processus de certification volontaire a démarré et évolué de façon progressive. Suite à la réassociation en mars 2014 du Groupe DANZER et sa filiale Congolaise IFO, au FSC, la superficie FSC des forêts du bassin du Congo a retrouvé son niveau antérieur d'environ 5,5 millions d'hectares. Pour être exact, selon le site FSC-info, la superficie totale certifiée en ce moment totalise 5.473.393 ha en FSC/FM d'ha certifiés pour tout le bassin du Congo répartis comme suit :

Tableau 1: Superficie totale certifiée en FSC/FM dans le bassin du Congo (jusqu'au 30 avril 2016) (Cameroun, Gabon et RD Congo, Source FSC®)

Entreprise	Pays	Superficie (ha)
Rougier Gabon	Gabon	868.262 ha
CBG	Gabon	568.543 ha
PRECIOUS WOODS - CEB	Gabon	616.700 ha
Total Gabon :		2.053.505 ha
Groupe Wijma Cameroun (CFK, SCIEB SARL et Wijma Cameroun SA)	Cameroun	243.272 ha
Société Forestière et Industrielle de la Doumé – SFID Groupe Rougier	Cameroun	285.667 ha
PALLISCO et Partenaires	Cameroun	341.708 ha
CAFECO (Groupe WIJMA)	Cameroun	70.298 ha
Total Cameroun :		940.945 ha
Industrie Forestière de Ouesse (IFO)	Congo-BZV	1.159.643 ha
Congolaise Industrielle des Bois (CIB)	Congo-BZV	1.319.300 ha
Total Congo-BZV:		2.478.943 ha
Superficie totale certifiée en FSC/FM dans le bassin du Congo:		5.473.393 ha

Cette stagnation des superficies s'explique par les problèmes rencontrés dans le commerce de produits bois tropicaux (entaché d'une très mauvaise image) liée à certaines pratiques de gestion forestière, à la légalité et au partage des bénéfices avec les populations riveraines, mais surtout par la crise économique mondiale de 2008 qui a touché de grands importateurs de produits bois tropicaux, particulièrement en Europe.

Il est également probablement certain, que derrière cette explication, il faille également invoquer la prise de conscience des concessionnaires forestiers qu'ils n'obtiendraient pas, dans les conditions actuelles des circuits de commercialisation, la valeur du premium espérée. Autrement dit, après qu'une avant-garde d'entreprises, se soit investie dans la certification, les autres concessionnaires observant le comportement des marchés n'ont pas suivi.

Pour répondre à la première explication, la mise en œuvre de la Gestion durable des forêts (GDF) à grande échelle est sans doute la meilleure façon d'atténuer le contexte défavorable, puisqu'elle permet de répondre aux préoccupations d'ordre écologique, social et économique à travers une certification crédible basée sur des procédures de vérification transparentes.

Pour répondre à la seconde explication, il faut trouver des mécanismes innovants de financement de la gestion durable qui puissent, au moins en partie, verser les premiums promis.

En attendant, les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents. Il existe bien un manque de confiance ou d'intérêt à s'engager vers la certification, sur le long terme de la part de nombreuses entreprises, sentiment renforcé, en raison:

- de structures étatiques dysfonctionnelles et une société civile très peu organisée, ce qui rend difficile la réalisation du processus consultatif qui est obligatoire pour la certification ; le coût élevé découlant de la prise en charge par les entreprises de fonctions (normalement) régaliennes des Etats, notamment dans le domaine du développement local, parce que la part des redevances forestières qui leur sont dues n'arrivent qu'exceptionnellement aux communautés riveraines ;
- de la quasi inexistence de mesures d'incitations positives (fiscalité verte, etc.) des états du bassin du Congo envers les concessionnaires qui s'engagent au-delà des obligations légales ;
- d'un référentiel FSC régional en voie de déclinaison au niveau national et sous conditions suspensives se référant, notamment, à un concept « Hautes Valeurs de Conservation » (HVC) encore non abouti ;
- des faibles relations entre les acteurs du secteur et les problèmes de communication entre eux et les prestataires de services ;
- des coûts liés à la certification, qui ne se reflètent pas suffisamment dans les prix obtenus sur les marchés internationaux, pour les produits certifiés ;
- d'un processus FLEGT/APV qui piétine¹, même si, du côté des acheteurs, la « Due diligence » du nouveau règlement bois européen en vigueur depuis le 3 mars 2013 commence à faire effet, en raison des premiers contrôles opérés dans l'espace européen ;
- des contraintes réelles ou supposées telles qui empêchent les marchés de financer la gestion durable (problème des premiums partiellement versés aux concessionnaires).

3 OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme s'articule sur un appui dans trois domaines d'interventions :

- la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publics ;

¹ Si on a pensé un moment que la légalité FLEGT s'appuyant, dans le bassin du Congo, sur des codes forestiers très développés aussi bien sur le plan social que sur la protection de la ressource, ne justifierait peut-être plus le standard FSC, force est de constater qu'après plus de dix années de la signature des APV FLEGT, certaines Administrations forestières (Cameroun, Congo), lassées par les difficultés liées à la mise en œuvre du Partenariat, veulent aujourd'hui s'appuyer sur un paragraphe de l'Accord, reconnaissant les certifications privées et pouvant les dispenser de contrôles additionnels dans la délivrance de licences FLEGT.

- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines gestion industrielle / social / environnemental). D'autres acteurs de la certification sont également éligibles au Programme ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par :
 - la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
 - la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
 - l'information du grand public et en particulier des communautés riveraines ;
 - la recherche du consensus des acteurs actifs dans la certification.

4 APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME

L'approche méthodologique du Programme a été largement décrite dans l'offre technique du Bureau GFA Consulting Group GmbH – DFS Deutsche Forest service GmbH, et seuls les points essentiels sont ici rappelés :

- pour la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles : il s'agit ici d'appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et un appui aux nouveaux acteurs privés ; par un soutien aux systèmes de certification FSC et PEFC ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts. Pour ce volet, le Programme s'est investi, depuis 48 mois, dans le renforcement de capacités des entreprises par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la résolution de demandes d'actions correctives ; le coaching personnalisé d'entreprises vers un objectif de certification ; des appuis au volet social et biodiversité des plans d'aménagement; le renforcement des capacités sous-régionales en matière d'aménagement et de certification forestière ;
- pour le soutien à la communication sur l'exploitation industrielle durable. Cette composante portera entre autres, sur des communications ponctuelles et ciblées (aussi dans les discussions avec les ONGs critiques) et le soutien à des radios communautaires [ce dernier media n'a pas pu être effectif, faute de partenaires].

Concrètement, cette approche s'est traduite par :

- l'élaboration d'une charte de partenariat qui doit être signée par tout bénéficiaire et prestataire du Programme afin de minimiser les risques de plainte à l'encontre de ce dernier (cf. annexe 2 du rapport de démarrage) ;
- la mise en place d'un site web (<http://ppecf-comifac.com>) auquel renvoie trimestriellement une newsletter qui illustre les interventions mises en œuvre selon une grille de critères énoncés dans le document téléchargeable par le lien url <http://www.ppecf-comifac.com/requete.html#conditions>.

Ce site met également en ligne :

- des exemples de Termes de Référence (TdR) des différentes interventions réalisées ;
- des rapports publics des interventions, particulièrement lorsque la prestation comporte un intérêt pour les entreprises
- le mode opératoire d'une requête basée sur trois annexes principales :
 - l'annexe I : descriptif de l'intervention ;
 - l'annexe III : budget prévisionnel ;

- l'annexe VIII : cadre logique de l'intervention.
- la participation régulière du PPECF à de nombreuses réunions, ateliers et séminaires dont des « ateliers PPECF » annuels qui sont l'occasion d'informer les bénéficiaires et les partenaires du Programme sur ses réalisations et de recueillir leurs besoins en appuis ;
- le recueil des besoins exprimés par les entreprises forestières du bassin du Congo, notamment à travers une mission de prospection et de rencontres qui s'est déroulée du 25 mars au 5 avril 2013 ;
- l'engagement pour certaines entreprises non certifiées, à poursuivre l'objectif d'un certificat FSC (ou PEFC) dans les quatre années suivant le premier appui financé par le PPECF dans l'atteinte de résultats « intermédiaires sur une trajectoire de certification plus exigeante qui passe nécessairement par une étape de certification légale, vérifiée par une tierce partie (certificats OLB, VLC, FSC-CW).
- une mission d'identification du 25 janvier au 13 mars 2016, dont le but principal a été de faire une revue des sociétés forestières actives dans quatre pays (Cameroun, Congo, RDC et Gabon) producteurs du Bassin du Congo, et d'identifier les besoins d'appuis² en matière de certification forestière en vue d'orienter la définition et la mise en œuvre d'une deuxième phase du programme PPECF, début de l'année 2017.

5 PERCEPTION DU PROGRAMME PAR LES BÉNÉFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES

L'intérêt que portent les bénéficiaires au Programme est étroitement lié à sa rapidité d'analyse et de procédure de contractualisation qui permettent de répondre dans des temps très courts aux attentes des bénéficiaires, principalement les entreprises forestières (notamment pour lever des demandes d'actions correctives) et leurs partenaires directs.

Par ailleurs, les principales recommandations (à l'attention de la COMIFAC et de la KfW), issues du 1^{er} comité de décision et d'orientation (CDO) et largement soutenues dans le rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme ont infléchi le PPECF sur le plan méthodologique, par :

- un élargissement géographique de facto, du champ d'intervention du PPECF, au Gabon, tenant compte du potentiel de progression vers la certification de nombreuses entreprises dans ce pays ;
- un élargissement de la cible du Programme, en étendant son appui, à quelques entreprises encore relativement éloignées du standard FSC (ou équivalent), mais résolument engagées à l'atteindre, à l'horizon de quatre ou cinq années, à travers le passage obligé, de niveaux de certification intermédiaires de légalité (OLB, VLC, FSC-CW, FLEGT) ;
- l'appui du Programme à d'autres standards de certification (PAFC/PEFC) selon le principe de l'objectif principal du Programme « ...suit les principes du FSC ou équivalent » (en cours).

² Les objectifs spécifiques de cette étude étaient principalement (i) d'identifier des entreprises forestières candidats potentiels à un partenariat avec le programme PPECF durant la deuxième phase de son exécution, et (ii) de développer une réflexion sur les modalités de mise en œuvre de cette seconde phase notamment en matière cofinancement et de modalités d'intervention technique du programme en fonction de la typologie et du niveau de performance de ces entreprises.

Le deuxième Comité de décision et d'orientation (CDO), tenu les 26 et 27 mai 2014 à Douala au Cameroun, a confirmé les recommandations du 1^{er} CDO en insistant, en outre, pour chaque composante du Programme, sur l'importance de :

Composante 1

- établir un protocole d'accord AFD-ATIBT-MEFDD-PPECF pour le financement du PAFC Congo (exécuté) ;
- poursuivre le processus de reconnaissance par les Gouvernements des certificats privés dans la délivrance facilitée des licences FLEGT aux concessionnaires certifiés (en cours) ;

Composante 2

- disposer d'un argumentaire « coûts-bénéfices » de la certification afin de pouvoir mieux convaincre les concessionnaires de s'orienter vers la certification (exécuté) ;
- singulariser les interventions PFNL du Programme par un lien direct avec le développement local, soutenu par les concessionnaires (exécuté) ;
- développer des stratégies collaboratives de formation avec le RIFFEAC et plus spécifiquement avec le CRESA, pour des formations d'aménagistes forestiers et d'audits internes (non exécuté) ;
- diffuser par des médias (guide-e-learning, etc.) les bonnes pratiques de la gestion durable (test pilote sur un module thématique lié à l'accidentologie sur chantier d'abattage) (en cours) ;
- appuyer le MEFDD par des tests à blanc pour une catégorie de PME afin d'atteindre l'objectif de certification des entreprises forestières au Congo (non exécuté au Congo, mais en cours au Gabon sur une six entreprises à capitaux asiatiques) ;
- mener des activités sur la gestion de la faune en synergie avec les aires protégées (TNS) (en cours).

Composante 3

- désigner dans chaque pays un point focal (exécuté).

Tandis que le 3^{ème} CDO, qui s'est tenu les 19 et 20 février 2015 à Pointe Noire au Congo, a recommandé pour :

Composante 1

- une activité de plaidoyer de la société civile (la CEFDHAC n'a rien transmis au PPECF) ;
- appuyer, sous réserve d'une disponibilité budgétaire³, l'Administration forestière du Congo à l'élaboration de directives vers le plan d'aménagement simplifié dans le Sud ;
- appuyer, sous réserve d'une disponibilité budgétaire, les PME du Sud Congo à s'engager à la certification forestière, à travers des audits à blanc.⁴

Composante 2

- remplacer l'étude « sciage » par une étude sur l' « amélioration du rendement matière des usines », critère particulièrement noté par les audits (non exécuté) ;

³ A ce jour, il a été proposé que le Projet AFD/ Appui FLEGT, qui a démarré fin décembre 2015, finance cette intervention).

⁴ Le même projet va financer des tests à blanc FLEGT annuels, avec suivi de l'évolution et cellule d'appui pour le traitement de la non-conformité.

- développer des synergies avec les programmes sous régionaux traitant de la question des PFNL (non exécuté) ;
- tester l'efficacité à travers une étude pilote, de l'utilisation de drones pour le suivi des forêts du bassin du Congo (en préparation);
- finaliser la préparation des TdR de l'étude sur l'impact de la certification forestière sur la biodiversité dans le bassin du Congo, pour compléter les résultats comparatifs de l'étude sociale du CIFOR⁵ (différé en PPECF II⁶) ;
- sous réserve d'un complément d'informations, identifier des interventions en RCA pour les inscrire dans un PPECF II (partiellement exécuté) ;
- appuyer l'Administration forestière du Congo pour l'élaboration de guide de gestion d'une série de développement communautaire (non exécuté) ;
- atténuer les raisons d'un contexte qui motivent les entreprises à rester attentistes vis-à-vis de la certification : effets positifs et négatifs du RBUE (à mettre en place en PPECF II).

Globalement, les recommandations des trois CDO ont été prises en compte. Certaines cependant ne pourront être mise en œuvre qu'à compter du PPECF II (janvier 2017), faute de temps ou de ressources financières disponibles sur le PPECF I.

6 PLANS DE TRAVAIL

Par nature, le Programme répond à des demandes. Il n'est donc pas aisé d'établir ex ante un plan de travail. Néanmoins, la Cellule de gestion du Programme a présenté, à Pointe Noire, un PTA pour l'année 2015, plan de travail qui servira de référence pour le 4^{ème} CDO, prévu dans la première quinzaine de mai 2016 au cours duquel seront également discuté les orientations et les modalités de mise en œuvre du 2^{ème} PPECF qui devrait se mettre en place en janvier 2017 (la COMIFAC a déjà été notifiée par la KfW d'un accord de financement au moins égal à 10 millions d'euros).

Sur le plan des requêtes, le Programme est aujourd'hui suffisamment bien perçu par les bénéficiaires, pour qu'il ne soit plus nécessaire d'être aussi proactif. La difficulté résidant aujourd'hui davantage dans la sélection des propositions les plus efficaces et dont l'intérêt est le mieux partagé entre les entreprises. Ces propositions continuent d'être analysées, dans un cadre de concertation formel entre la COMIFAC et le PPECF mis en place depuis mars 2014 où régulièrement une réunion permet de sanctionner toutes les nouvelles propositions d'interventions. Un compte rendu est ensuite adressé à la KfW et à la COMIFAC. A titre indicatif, du démarrage du Programme au 30 avril 2016, 159 requêtes ont été présentées (sur deux cent quarante reçues), dont quarante n'ont pas reçu l'avis de non objection de la COMIFAC ou de la KfW.

7 PARTENAIRES DU PROGRAMME

Dans le bassin du Congo, de nombreux acteurs sont présents. Le Programme a établi, avec les principaux partenaires, des contacts réguliers et des collaborations (ATIBT, WWF, ZSL, Nature +, WCS, Rain Forest alliance, Bureau Veritas, UICN, GFBC, bureaux d'études spécialisés, etc.). Le dernier semestre est marqué par de nouvelles collaborations avec des acteurs tels que AGDRF, APDS, SINFOCAM, TIMBERLAND, BIOVERSITY WCS⁷⁸,

⁵ http://www.cifor.org/publications/pdf_files/WPapers/WP111Atyi.pdf.

⁶ Une seconde phase du PPECF est prévue de débuter dès janvier 2017.

NEPCon⁹. Ce dernier étant impliqué avec WWF et RA, dans un appui à un panel d'une de six entreprises asiatiques au Gabon, qui vont sans doute, pour certaines d'entre elles, constituer une cible privilégiée du PPECF II, vers l'obtention d'un certificat de légalité certifiée tierce partie (VLC), point de passage obligé vers l'objectif plus lointain d'une certification FSC.

8 EVOLUTION DU PROGRAMME

Mal connu des bénéficiaires, le premier semestre d'activités du PPECF (avril 2012 à octobre 2012) a été caractérisé par :

- des demandes d'interventions émanant des concessionnaires confrontés à des besoins urgents de répondre à des demandes de mise à niveau préalables (i.e. SFID), d'actions correctives ou de préparation à un audit de surveillance (i.e. audit à blanc chez CAFECO) et plus rarement pour des activités structurantes, à long terme ;
- beaucoup d'organisations partenaires des concessionnaires ont perçu la possibilité de mobiliser des fonds pour réaliser ou poursuivre des activités en cours ou prévues dont le financement n'était pas stabilisé (TFT, ZSL, WWF/C4CF, PFBC, UICN, CIRAD, etc.) ;
- un certain nombre d'appuis ont été proposés de manière très proactive par le PPECF sans que les entreprises aient exprimés une demande préalable, mais pour lesquels elles se sont intéressées par la suite (cinéma itinérant; logiciel pour faciliter la démarche vers la certification; outils de cartographie).

Le deuxième semestre (novembre 2012 à avril 2013) a enregistré :

- un rééquilibrage du Programme vers des interventions à caractère plus structurant : formations d'auditeurs organisées par le bureau Veritas, formations « sociales » organisées par TFT, instruction d'un programme de formation abattage contrôlé Pallisco-Alpicam, mise en place du Principe 8 FSC chez SFID, revue des procédures EFIR Alpicam/Pallisco/SFID, etc. ;
- des demandes d'intervention en vue d'améliorer la « boîte à outil » de la gestion durable des forêts : cahier des charges pour une plate-forme de téléapprentissage (FRM) ; progiciel HVC (Nature +) ; outils de cartographie (Go MONITOR FOREST (ONFI); fiscalité incitative pour les concessions certifiées (GFBC) ; plan de lutte contre le VIH-Sida, etc. A noter que sur base d'un argumentaire, l'étude comparative des modes de gestion forestière a été abandonnée avec l'accord de la COMIFAC et de la KfW et remplacée par des études sectorielles (social, biodiversité, impact économique) de la certification, qui compilées, aboutiront au même résultat.

Le troisième semestre (mai 2013 à octobre 2013) a confirmé l'inflexion du Programme vers :

- des tests et l'adaptation de nouveaux outils dédiés au monitoring des forêts et à leur exploitation durable : test de suivi par images à très haute résolution (exécuté chez le groupe WIJMA) ; adaptation de solutions logicielles (toujours en identification), test du compas électronique (exécuté), nouvelles tables allométriques et plans d'aménagements de seconde génération au Cameroun (en cours) ; proposition d'une fiscalité incitative à la gestion durable (exécuté), intérêt d'une double certification PEFC-FSC (en préparation) ; guide pour mieux gérer la faune en concession FSC (exécuté) ; guide pour lutter contre les effets de l'érosion (exécuté) ; guide pour

⁸ *The Wildlife Conservation Society, founded in 1895, has the clear mission to save wildlife and wild places across the globe.*

⁹ *NEPCon is a non-profit organisation that builds commitment and capacity for mainstreaming sustainability.* NEPCon est également reconnue comme organisation de contrôle du RBUE, par la Commission Européenne.

améliorer la cogestion des ressources avec les populations riveraines (exécuté); identification de valeurs HVC dans certaines concessions (exécuté) ; appui à la sensibilisation à travers le réseau régional de radios communautaires (abandonné faute d'accord entre les bénéficiaires de l'intervention);

- des actions de formations mutualisées : abattage contrôlé et techniques d'exploitation à faible impact (en prolongation d'exécution à la demande des entreprises bénéficiaires) ; formations cartographiques (SIG) (exécuté) ; formations auditeurs (en cours d'exécution); appui au centre d'excellence sociale (exécuté) ;
- la promotion des bois tropicaux sur les marchés européens à travers un panel d'actions suivies directement par l'ATIBT depuis Paris (partiellement exécuté).

Le quatrième semestre (novembre 2013 à avril 2014) a permis de mettre en œuvre les actions précédemment identifiées, d'explorer le potentiel de nouvelles interventions en conformité avec les recommandations des CDO. Cette quatrième période a aussi permis de délocaliser une partie de l'appui du PPECF sur l'aval de la filière, c'est-à-dire au niveau des marchés européens, à travers une maîtrise d'œuvre confiée à l'ATIBT pour réaliser une étude sur la revalorisation de l'image des bois tropicaux du bassin du Congo et des tests de caractérisations (mécanique et durabilité) sur douze essences dont six de promotion..

Parmi les principales interventions, citons:

- *l'identification et le recueil de propositions d'interventions au Gabon où des marges quantitatives de progression existent (en démarrage)*

WWF, en collaboration avec Rain Forest Alliance et Nepcon (récemment accrédité bureau de certification FM/CoC par le FSC), a reçu l'appui du PPECF pour réaliser une mesure d'écart sur un panel de six entreprises non certifiées mais qui pourraient résolument s'engager vers un mode d'exploitation durable, si elles étaient accompagnées sur du moyen long terme. Parallèlement, des ONGs de conservation telle que Conservation & Justice deviendraient des références méthodologiques pour la sous-région, si le Programme, en phase II, pouvait capitaliser leur expérience au Gabon et la promouvoir sur d'autres pays moins avancés sur le plan de la protection de la biodiversité, dans un contexte où les législations sont mal respectées.

- *l'élargissement de la cible du programme vers des entreprises de niveaux intermédiaires qui s'est traduit par :*

- un atelier sur les processus de légalité et de gestion durable avec les entreprises forestières asiatiques d'Afrique centrale. Cet atelier, tenu à Libreville les 18 et 19 mars 2015, à l'initiative de la GIZ/COMIFAC et avec le soutien financier du PPECF, a permis d'atteindre son objectif : sensibiliser et informer les entreprises chinoises et/ou à capitaux asiatiques sur la nécessité de prendre en compte la grille de légalité FLEGT dans leur modèle d'exploitation et, à terme, de s'engager sur la voie de la certification comme moyen de se distinguer sur les marchés du Nord, de plus en plus exigeants ;
- la non-objection de la COMIFAC sur une requête d'un coaching sur huit mois de la SODEFOR en RDC, pour atteindre la légalité OLB sur plusieurs titres forestiers (en suspens).

- *la promotion de la double certification et mise en place du PAFC Congo*

L'ATIBT et le Ministère de l'économie forestière et du développement durable du Congo ont élaboré les TdR relatifs à une feuille de route vers la mise en place d'un certificat PAFC, reconnu par le PEFC international (en cours). A noter que le PPECF a reçu (via l'ATIBT) un appui du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) à hauteur de 25.000 € pour participer à l'étude de faisabilité et le développement de la feuille de route.

- *Un plan marketing sous la conduite de l'ATIBT*

Aujourd'hui, grâce à internet et aux réseaux sociaux, les consommateurs pèsent de plus en plus sur les marchés pour défendre leurs convictions, il est essentiel d'informer les acteurs d'une filière, en toute transparence. Ainsi, l'ATIBT, comme interface représentative de la filière des bois tropicaux (exploitants forestiers, transformateurs, importateurs, traders, revendeurs, sous-traitants, aménagistes et syndicats professionnels) s'implique toujours davantage dans la diffusion d'informations à destination des marchés. De plus, grâce au soutien du PPECF, l'ATIBT a pu préparer le cahier des charges d'une batterie de tests de laboratoire sur les essences les plus connues, mais également sur une dizaine d'essences secondaires (qualifiées de promotion) ainsi que les termes de référence d'un premier plan marketing qui devrait être amplifié sous peu, par un financement de l'AFD.

Le cinquième semestre a été marqué par le suivi des recommandations des CDO précédents et celles de l'aide-mémoire du Consultant¹⁰, venu courant mai 2014, évaluer le PPECF. Ce dernier préconisait de :

- profiter de l'opportunité qu'offre la nouvelle dynamique « Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes/Pan African Forest certification Scheme, PEFC/PAFC » dans la sous-région (Cameroun, Congo, Gabon et même RDC) pour appuyer la finalisation du standard et les premières certification « PEFC » dans la sous-région (courant juillet 2015, un audit à blanc PAFC Gabon a été réalisé chez le Groupe Rougier) ;
- renforcer la présence du Programme au Gabon, à travers des actions ponctuelles justifiées (formations, extension quantitative de la certification PEFC/PAFC et FSC) et un état des lieux de six¹¹ entreprises asiatiques (cf. § 9) ;
- élargir le groupe-cible du Programme qui doit continuer à donner la priorité aux entreprises certifiées FSC et/ou en voie d'être certifiées FSC (et/ou PEFC/PAFC) tout en développant une approche spécifique pour les entreprises en voie de certification « légale », à travers des formations, un accompagnement (audit à blanc, coaching, etc.) pour ensuite avancer vers l'élaboration d'une stratégie d'appui orientée spécifiquement vers les entreprises agissant en toute légalité et disposées à faire vérifier leur niveau de légalité, par une tierce partie (audits). Un premier coaching vers un certificat OLB est en cours¹² depuis septembre 2014 chez l'entreprise SODEFOR en RDC (cf. § 9);
- développer des stratégies pragmatiques vis-à-vis du Règlement bois européen (RBUE) et vis-à-vis de l'initiative « Forest Law Enforcement, Governance and Trade, FLEGT » afin de relever significativement le niveau d'exploitation dans la sous-région au moins au seuil légal. Un standard de réponse des entreprises de RDC au RBUE est en ligne¹³ depuis décembre 2015.
- de renforcer la philosophie « être au service des entreprises et des systèmes de certification » à travers la mise en place d'une plate-forme de concertation avec les entreprises certifiées et les réseaux sous régionaux FSC et PEFC/PAFC [*aujourd'hui, le PPECF demande aux entreprises une contribution financière plus importante. Ce qui permet de mieux détecter la motivation des entreprises*];

¹⁰ Claus Michael Falkenberg.

¹¹ EGG, Foreex, TBNI, TIBB, Sunry, KHLL Forestry SA

¹² Depuis octobre 2015, le coaching est à l'arrêt, à la demande de l'entreprise SODEFOR qui, face au ralentissement de l'économie chinoise, a dû se diversifier sur de nouveaux marchés.

¹³ www.rbue-rdc.com

- de rechercher des partenariats stratégiques (avec d'autres PTF) dans les domaines de la gouvernance forestière, du développement local, d'une approche intégrée et spatiale de gestion des forêts.

Le sixième semestre a prolongé les engagements pris au cours du cinquième semestre. Le fait le plus relevant étant l'attention portée par le Programme vers la République Centrafricaine où quelques entreprises¹⁴ souhaitent préserver leur image dans un contexte très polémique avec certaines ONGs de conservation.

A noter également l'augmentation moyenne du niveau financier des interventions proposées qui font qu'au courant du sixième semestre, le PPECF a présenté à chaque réunion de validation avec la COMIFAC, des montants plus élevés que les semestres précédents. Il s'ensuit que fin avril 2015, le PPECF avait dépassé le seuil de cinq millions d'euros d'engagements, soit 68 % de la convention de financement, pour un temps écoulé de 64 %.

Le septième semestre, normalement le dernier semestre¹⁵ du Programme (en effet, la date initiale de fin du Programme initialement prévue au 31 octobre 2015, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2016) a permis d'établir un constat global dont on peut tirer des enseignements en vue d'une deuxième phase du Programme dont la (cf. dernière partie de ce rapport, § 10).

En résumé, le Programme, par ses nombreuses interventions, dont les dernières sont détaillées au point 9, a réellement aidé les entreprises déjà certifiées qui pour la plupart, ont pu maintenir, malgré un contexte difficile, leur certification FSC. Cependant, le Programme n'a pas réussi à amener significativement de nouvelles entreprises à la certification [excepté la SFID (250.000 ha) et le groupe WIJMA (126.000 ha) au Cameroun¹⁶]. Les causes en ont été maintes fois répétées (crise économique mondiale, effet du RBUE, mauvaise image des bois tropicaux, marchés asiatiques peu contraignants, maigre premium). S'en est suivi une grande déception chez les quelques concessionnaires qui ont investi dans la certification et des positionnements moins ambitieux, en termes de gestion durable (certification légale), chez un grand nombre d'entreprises forestières (surtout chez les entreprises de moyenne importance, mais qui ensemble couvrent une grande superficie de la forêt exploitée du bassin du Congo).

Il est donc difficile de croire qu'un PPECF II, s'il ne s'attaque pas à ce problème, en trouvant des mécanismes innovants de financement de la gestion durable des forêts, en Afrique centrale, pourra significativement augmenter les superficies certifiées dans le bassin du Congo.

Voire même, s'il n'assistera pas, impuissant, à une baisse progressive des superficies FSC, au profit d'une certification strictement légale, si le compte d'exploitation des entreprises certifiées, n'est pas modifié positivement, à travers une circuit commercial (volontaire ou contraint) qui valorise les efforts consentis par ces entreprises, devant contrebalancer, par ailleurs, des contraintes, toujours grandissantes en termes de « cahier des charges » du standard FSC (citons la motion récente n° 65 sur les paysages forestiers intacts, issue de la dernière assemblée générale du FSC tenue à Séville en 2014).

¹⁴ Les entreprises SINFOCAM et TIMBERLAND récemment attributaires dans le sud de la RCA, respectivement du Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) n°190 et n° 188, à la limite du parc de la TNS, dans les aires protégées de Dzanga-Sangha.

¹⁵ Le Programme a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2016.

¹⁶ Ces entreprises ont vu dans le Programme, l'occasion de mobiliser de l'expertise pour accroître, çà quelques superficies additionnelles.

9 ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 30 AVRIL 2016

Remarques préliminaires :

Rappelons que pour plus d'informations, le lecteur est toujours invité à se rendre sur le site web du PPECF à : l'url http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html, régulièrement mis à jour, pour consulter les TdR et les rapports des interventions brièvement décrites ci-dessous. A noter que le présent rapport ne reprend pas toutes les interventions du PPECF, très nombreuses, mais seulement celles toujours en cours d'exécution ou mises en œuvre dans ce huitième semestre du Programme ;

- Par ailleurs, le rapport d'évaluation à mi-parcours confirmant la pertinence du Programme et l'intérêt de poursuivre plusieurs axes nécessitant des interventions ou engagements à long terme (tisser des partenariats et mettre en œuvre des appuis avec d'autres projets et programmes, promouvoir des appuis mutualisés, identifier des solutions pour des problèmes structurels, mise en place d'une plateforme d'e-learning, etc. qui ne pourront pas tous aboutir d'ici la fin de la phase actuelle du programme), la COMIFAC et la KfW se sont accordées sur une extension de la première phase jusqu'à épuisement des fonds, c'est-à-dire jusque fin décembre 2016.

Dès lors, à compter du 1^{er} mai 2015, les priorités du Programme se sont orientées vers :

- la mise en œuvre des interventions citées au paragraphe 9.4 du rapport semestriel précédent;
- le suivi des interventions en cours et l'instruction pour non objection de quelques requêtes en nombre limité ;
- l'opérationnalisation, début septembre 2015, d'un appui à la République Centrafricaine, en particulier aux aires protégées de Dzanga Sangha dans lesquelles des nouveaux permis soit adjacent (PEA 188) soit situés à l'intérieur des aires protégées 189 et 190) autorisent de reprendre l'exploitation forestière dans une zone très sensible et exceptionnelle pour sa biodiversité;
- le démarrage d'un accompagnement des entreprises asiatiques au Gabon, sur base de plans d'actions identifiés par l'intervention WWF-RA-NEPCON (cf. § 9) ;
- la finalisation de la préparation de certaines interventions qui ont pris du retard (les tests mécaniques et de durabilité sur douze essences du bassin du Congo) ;
- la préparation de TdR et la conduite d'études permettant de préparer la phase II : état des lieux des entreprises souhaitant un accompagnement (coaching) vers la certification de gestion forestière en passant par un certificat de légalité, définition des approches en matière de peuples autochtones ; réflexions sur le développement local, définition des nouvelles exigences du référentiel FSC (IFL) ; la promotion des bois africains.

9.1 Mise en place des conditions générales propices à la certification

9.1.1 Recherche d'une stratégie pour rémunérer la certification et la transition vers la gestion durable

Le marché des bois tropicaux est devenu particulièrement difficile depuis la crise de 2008 et l'entrée en vigueur de la Due diligence liée au nouveau règlement bois européen depuis mars 2013 n'a évidemment pas amélioré la situation. Ainsi, les documents administratifs (contrats, bordereaux de livraison, facture, normes et documents liés à la Due diligence) ont pris une importance capitale pour se prémunir d'un litige, voire d'une sanction.

Par ailleurs, à la suite d'une réunion suscitée par le PPECF et organisée par le FSC International dans ces bureaux à Bonn, il est apparu qu'une réflexion devait être reprise pour tenter de valoriser les bois certifiés du bassin du Congo à leur juste prix.

De ce point de vue, il est apparu que plutôt que de cibler une demande atomisée de consommateurs, il était beaucoup plus prometteur de se recentrer sur les marchés publics des collectivités locales, en s'appuyant sur une obligation faite à ces dernières de n'acheter que du bois éco-certifié.

Mais, ce marché étant ouvert à tout fournisseurs de bois certifié (FSC, PEFC, producteurs de bois tempéré éco-certifiés), les producteurs de bois tropicaux certifiés opérant dans le Bassin du Congo devront, pour les essences qu'ils exportent, communiquer plus pro-activement des arguments techniques et esthétiques leur donnant un avantage comparatif vis-à-vis des autres produits éco-certifiés disponibles.

9.1.2 Elaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE

Depuis 2003, l'Union européenne a élaboré un plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) / Règlement bois européen (RBUE) qui prévoit un ensemble de mesures visant à : i) exclure les bois et produits dérivés de bois d'origine illégale du marché européen ; ii) améliorer l'approvisionnement en bois issu d'une récolte légale et à augmenter la demande de produits légaux.

En RDC, les entreprises forestières sont toujours la cible de nombreuses critiques sur leur respect des exigences légales. Au-delà de l'intérêt économique de la sécurisation de l'accès aux marchés européens, en satisfaisant aux exigences du Règlement bois de l'Union européenne, les entreprises doivent donc restaurer la confiance de la communauté internationale sur la légalité de ses pratiques, et ainsi obtenir des appuis et des soutiens pour poursuivre les efforts engagés dans la démarche de gestion durable.

A cet égard, des dossiers, dits « dossiers RBUE¹⁷ » contenant un ensemble de pièces justificatives¹⁸ ont déjà été produits par certaines entreprises forestières de RDC, et ont notamment permis à des importateurs français de satisfaire provisoirement les autorités françaises. Ces dossiers abordent les différents domaines de la « législation applicable » selon le RBUE, et présentent les pièces justificatives de manière ordonnée, facilitant ainsi

¹⁷ Le RBUE impose depuis mars 2013, aux metteurs en marché d'appliquer une « diligence raisonnée » et d'être en mesure de prouver sa mise en œuvre. Cette diligence raisonnée consiste en l'application d'un système de mesures et de procédures ayant pour but de réduire le plus possible le risque de mise sur le marché de bois ou produits dérivés de bois issus de récoltes illégales.

¹⁸ www.rbue-rdc.com

l'application de la diligence raisonnée, ou due diligence, ainsi que la vérification de sa mise en œuvre.

Cette réponse au RBUE est à considérer comme une première étape de progrès dans le processus de certification forestière, répondant à une demande impérative et urgente du marché européen. L'atteinte de ce premier niveau par les entreprises de RDC sera favorable, par la suite, au développement d'une offre en produits bois totalement certifiés « d'origine légale » provenant de RDC.

9.1.3 Mise en place d'un appui du PPECF aux entreprises forestières en RCA

Malgré les difficultés du contexte actuel qui prévaut en RCA, c'est le pays de la sous-région où la mise en place de la certification devrait présenter le moins de difficultés. En effet :

- l'ensemble de la forêt de production est aménagé (sauf les récents permis attribués) ;
- une Agence autonome d'appui à la gestion durable (AGDRF) dont la tâche est notamment « de conseiller et suivre les sociétés forestières pour une gestion durable et intégrée des ressources forestières » a été mise en place ;
- les sociétés forestières y sont peu nombreuses ;
- il existe un système d'information géographique national (SIG) ;
- dans le cadre de la réalisation des plans d'aménagement, il existe une bonne connaissance des problèmes socio-économiques ;
- il existe un suivi des produits forestiers exportés (système BIVAC-VERITAS) et dans la plupart des exploitations, il existe un système de traçabilité interne.

Par ailleurs, une plateforme appelée « Famille Thématique Légalité et Certification Forestière en RCA » (FTLCF) a été mise en place pour offrir un cadre de concertation autour des questions de légalité, certification et gouvernance forestière. Son rôle est également d'aider les exploitants forestiers et autres parties prenantes à identifier et formuler des projets à soumettre à des financements, notamment en direction du PPECF.

Rappelons que du 18 au 27 janvier 2015, le PPECF a effectué une mission à Bangui qui a permis d'émettre les recommandations suivantes :

- réaliser au plus vite un audit de l'AGDRF et proposer des solutions pour que cette agence puisse effectuer les missions qui lui sont imparties notamment en matière d'aménagement forestier ;
- effectuer des audits à blanc sur la situation des entreprises intéressées (IFB, SEFCA, VICWOOD) par une certification, pour établir d'une part l'écart entre leur situation actuelle et le référentiel et estimer d'autre part le coût de la mise à niveau par ces entreprises ;
- prévoir, en fonction des résultats de l'audit à blanc et de l'intérêt manifesté par les entreprises, un coaching pour accompagner et appuyer les entreprises dans leurs démarches de certification ;
- réaliser, conjointement avec SINFOCAM, les enquêtes d'impact environnemental et socio-économiques et les inventaires de faune sur le PEA 190 (en cours d'exécution) afin de proposer, avec l'appui financier du PPECF, un panel de mesures pour minimiser les impacts de l'exploitation sur la biodiversité des aires protégées de Dzanga Sangha, en particulier sur les populations d'éléphants, de gorilles, de chimpanzés, d'hylochères, présentes dans la zone de l'assiette de coupe provisoire.

A ce jour, un protocole spécifique entre SINFOCAM et le PPECF a permis d'engager l'entreprise à communiquer, sous forme d'un rapport trimestriel sur ses pratiques

d'exploitation à faible impact et d'en accepter une vérification par deux visites annuelles par un expert indépendant. Ce même protocole a permis de mobiliser des formations EFI, un appui à l'étude environnementale du PEA et une subvention à l'acquisition d'un drone.

9.1.4 Programme de soutien et de développement du PAFC en Afrique Centrale

Depuis 2011, le PEFC International a mis en place une initiative pour supporter le développement de systèmes nationaux dans le bassin du Congo. Cette intervention vise à : i) améliorer la communication autour de la certification PEFC dans la région notamment sur les étapes du développement d'un système national de certification ; ii) soutenir techniquement les pays déjà en voie d'élaboration d'un système national et iii) mettre en place un contexte favorable au développement d'un système national dans le bassin du Congo.

Ainsi, au Gabon, du 23 juin au 03 juillet 2015, le PPECF a participé à un audit à blanc, chez Rougier, qui a permis de vérifier l'opérabilité du standard sur le terrain ainsi que son niveau de crédibilité à l'international.

Les auditeurs ont noté de nombreux points positifs dans la grille du standard, qui peuvent conforter l'entreprise dans sa démarche vers la double certification FSC et P[A]FC Gabon et espérer un premier certificat PAFC dans le courant du premier semestre 2016, à condition de :

- modifier le guide d'audit PAFC Gabon en guide d'interprétation du standard PAFC de gestion durable des forêts pour auditeurs et audités [*en profiter pour insérer une approche qui se démarque de l'audit FSC (progressivité dans l'atteinte des indicateurs sur la gestion faune et le social externe)*] ;
- clarifier la procédure de traitement des DAC majeures et mineures ;
- organiser une session de formation PAFC Gabon pour l'équipe d'auditeurs retenue pour l'audit initial PAFC Gabon ;
- mettre en place l'accréditation d'un bureau d'audit [discussion de PEFC International avec (probablement) le Bureau Veritas et le COFRAC pour une accréditation de Bureau Veritas pour la certification PAFC-FM en Afrique Centrale].

Rappelons que ce nouveau standard pourrait relancer la certification chez d'autres entreprises à capitaux européens, asiatiques et nationaux (disposant de plans d'aménagement validés par l'Administration) qui semblent, aujourd'hui, plus intéressés par un label national (jugé, par certaines entreprises, plus adapté à leurs conditions de travail) reconnu par le PEFC que par la certification FSC.

Au Cameroun, le développement du standard PAFC Cameroun se poursuit, avec l'appui du PPECF : le développement du schéma PAFC Cameroun (draft 1), ainsi que les documents y afférents (le référentiel, le guide de l'évaluateur, la charte d'audit PAFC, la liste de vérificateurs, les procédures de plaintes et appels etc.) sont déjà disponibles. Les consultations publiques ainsi qu'un atelier de validation du draft 1 (10 au 11 juillet 2015 à Mbalmayo) ont été tenus et les tests pilotes ont été exécutés courant novembre 2015 dans les UFA de la société forestière PALLISCO. Il reste à finaliser le processus d'approbation du schéma au niveau national et international, la formation d'un panel d'auditeurs, ainsi que la réalisation des audits à blanc courant le deuxième semestre 2016.

Enfin, au Congo, le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) a validé les TdR de la feuille de route relative à la mise en place d'un PAFC Congo. Cette feuille de route prévoit la mise en place d'un forum pour informer les parties prenantes, ainsi qu'une mission en Malaisie pour étudier comparativement le système national, reconnu

par le PEFC et d'évaluer l'impact que pourrait avoir un PAFC Congo sur les marchés asiatiques et européens.

La première mission de terrain de cette feuille route s'est déroulée du 11 au 19 février 2016. Elle a permis de consulter les parties prenantes (MEFDD, CLFT, CNIAC, WCS, Client Earth, concessionnaires du Nord et Sud Congo, FSC S/R, syndicats, ONG locales, etc.) sur la pertinence de mettre en place un ecolabel national reconnu par le système international PEFC.

La seconde phase programmée courant avril, a débuté par un voyage d'étude en Malaisie pour analyser les forces et faiblesses du MTCC et d'en tirer des leçons pour construire le PAFC Congo et d'évaluer des partenariats possibles entre la Malaisie, voire la Chine et le Congo.

D'ores et déjà, on peut noter :

- un niveau très faible de connaissance des processus PEFC, de ses exigences et des mécanismes de reconnaissance par le niveau international. Ce constat nécessitera donc une phase importante de communication/sensibilisation des acteurs impliqués dans le processus ;
- une motivation clairement exprimée des entreprises forestières du nord Congo (recherche de la double certification comme stratégie de repli en cas d'application trop strict de la motion 65 des IFL) mais également des opérateurs privés du Sud ;
- un intérêt pour un PAFC Congo et la volonté de contribuer au développement de ce schéma exprimée par les principaux acteurs bénéficiaires et promoteurs (l'Administration et les entreprises) ;
- que le schéma national de certification devra être impulsé par l'Administration forestière mais en aucun cas placé sous sa tutelle ;
- que la mise en place d'un PAFC Congo impliquera un financement sur le long terme pour assurer les coûts de création et le fonctionnement de l'Association « PAFC-Congo », mais aussi pour faire vivre ce nouveau certificat (forums, accréditation d'auditeurs, etc.).

9.1.5 Reconnaissance des standards privés de certification par l'APV/FLEGT au Congo

L'APV/ FLEGT entre la République du Congo et l'Union européenne prévoit dans son annexe III relative au Système de Vérification de la Légalité (SVL), (cf. point 3.3, Vérification de la légalité dans les concessions forestières certifiées), que : « *Une évaluation¹⁹ formelle des standards privés de certification des concessions au Congo (FSC, OLB, TLTV actuellement utilisés au Congo et d'autres standards éventuels) au regard de la grille de légalité sera réalisée par l'IGEF lors de la phase de développement du système. Cette évaluation donnera lieu à un rapport qui sera publié et accessible au public. Si cette évaluation est positive, le système privé de certification sera approuvé par l'IGEF. Cette approbation sera rendue publique. Elle permettra ainsi la délivrance du certificat de légalité par l'IGEF aux entreprises qui auraient été certifiées selon un tel système, sans qu'une mission spécifique de l'IGEF ne soit nécessaire, ceci afin d'éviter une double vérification de la légalité dans ces concessions forestières.* »

¹⁹ Si cette évaluation est positive, le système privé de certification sera approuvé par le Ministre de l'économie forestière et du Développement Durable (MEFDD). Cette approbation sera rendue publique. Elle permettra ainsi la délivrance du certificat de légalité par l'IGEF aux concessions forestières qui auront été certifiées selon un tel système, sans qu'une mission spécifique de l'IGEF ne soit nécessaire, ceci afin d'éviter une double vérification de la légalité dans ces concessions forestières certifiées.

Tandis qu'au Cameroun, la reconnaissance « FLEGT compliance » des certificats FSC est déjà très avancée, au Congo, les TdR d'une vérification formelle de la légalité de standards de certification (FSC, OLB, TLTV et d'autres standards éventuels), par un auditeur indépendant ont été transmis au MEFDD et validés par le groupe du Comité conjoint de mise en œuvre (CCM), en scindant l'étude en deux volets : le premier concernera l'élaboration de la procédure de vérification de la cohérence entre la grille de légalité et celles des standards privés, le second volet portera sur la vérification de la cohérence proprement dite.

Vu la lenteur du développement de l'APV FLEGT et l'absence de licences FLEGT qui ne seront pas effectives avant de nombreux mois, voire plusieurs années encore, les éco-labels FSC et PAFC et les certificats de légalité (OLB-VLC-FSC-CW) pourraient bien profiter de la situation²⁰ en s'imposant de facto, comme une preuve reconnue par le RBUE et les marchés. Cependant, il est à craindre que dans ce positionnement, la valeur des éco-labels ne se dégrade encore davantage puisqu'ils se substitueraient en quelque sorte à la légalité (du point de vue de L'APV-FLEGT-RBUE) et que cela pourrait renforcer davantage la difficulté d'obtenir, pour les concessionnaires, une plus-value financière (excepté certains marchés de niche), à l'origine, probablement de la stagnation des superficies FSC dans le bassin du Congo.

9.1.6 Restitution de l'étude marketing des bois tropicaux par le consortium ECOM-EPUB-STRATEMARK

Rappelons que le 5 mars 2015, s'était tenu à Paris, dans les bureaux de l'Agence Française de Développement (AFD), la restitution de l'étude marketing confiée au Consultant ECOM-EPUB-STRATEMARK, en présence de quelques responsables commerciaux d'entreprises (Rougier, Precious Wood), de l'ATIBT et de chargés de Programme à l'AFD et à la KfW-BMZ. Les principales recommandations de cette étude sont :

- le métier de forestier doit être mieux compris par le grand public. Au-delà de producteurs de bois, les forestiers préservent les espaces forestiers (biodiversité, faune), appuient le développement économique et social des communautés ;
- un logo commercial Fair & Precious devrait, sous réserve d'un accord de FSC international, fédérer les entreprises certifiées. En effet, il est fondamental de positionner dans le haut de gamme les bois tropicaux africains en valorisant leur esthétique particulière, leur durabilité, leur exploitation écologique et leur impact dans la lutte contre le réchauffement climatique ;
- le développement social et la protection de la faune devrait se retrouver au cœur de la communication sur ce nouveau positionnement stratégique ;
- l'opinion du consommateur (Internet, crowd, Global Forest Watch) est un défi, mais c'est une opportunité aussi. Fair & Precious ne serait pas un label, mais un positionnement qui s'appuie sur la transparence, l'engagement, le dialogue, les bases scientifiques du propos. « *We love nature, we preserve it* ».

Il faut donc travailler sur : i) les éléments de langage de la profession ; ii) des visuels communs (exemple une plateforme web TV donnant accès en continu aux mouvements des animaux dans les salines (baï) des concessions forestières); iii) rassembler les documents scientifiques qui prouvent qu'un prélèvement raisonné de ces ressources contribue à une valorisation et une préservation de ce patrimoine, etc. Tous ces axes de travail ont été rappelés lors du Forum de l'ATIBT organisé à Milan du 14 au 16 octobre 2015.

²⁰ En absence de licence FLEGT, le règlement bois européen impose aux premiers metteurs en marché, une Due diligence qui n'est pas un simple exercice documentaire, mais une véritable analyse de risques dont peuvent se dispenser les importateurs, s'ils s'adressent à des entreprises certifiées légales (OLB, VLC, FSC-CW).

A cet égard, le 8^{ème} trimestre a permis de confirmer, dans le cadre d'une intervention du PPECF chez Rougier Gabon, une première étape essentielle²¹ de l'étude de faisabilité sur le concept d'un web TV faune [des caméras vidéo ont en effet démontré la présence de faune intéressante sur le bai de Dji Dji (éléphants, antilopes, gorilles)] qui consiste à filmer 24h/24h, les animaux se déplaçant dans les baïs. Il est certain que si, économiquement et techniquement, le concept marche, certains concessionnaires (disposant de baïs remarquables] pourront se servir de ce média pour faire comprendre, auprès des consommateurs, leurs efforts concernant la préservation de la biodiversité et, ainsi, améliorer leur image commerciale.

9.1.7 Développement des standards nationaux FSC par les Groupes d'élaboration des normes

Dans l'ensemble des pays concernés (Cameroun, Gabon, Congo et RDC), le premier trimestre de 2015 a été consacré à la mise en place, enregistrement officiel et formation de Groupes d'élaboration de normes (GEN). Ces derniers ont été officiellement enregistrés entre le 30 avril et le 06 mai 2015. A ce jour, on observe un retard global de deux mois sur la programmation des activités telles que prévues initialement. De ce fait, il est attendu que les premier drafts soient prêts pour les tests de terrain vers la fin du mois de février 2016 et un second draft vers début juillet 2016 pour validation par le FSC. Pour plus de détail, se rapporter aux rapports mis en ligne sur le site web du PPECF à l'url www.ppecf-comifac.com

9.1.8 Tests mécaniques et durabilité sur douze essences (Alep, Eveuss, Osanga, Tali, Limbali, Kanda, Okan, Lati, Longhi, Mukulungu, Monghinza, Sorro) dont six de promotion

Les contrats relatifs aux tests mécaniques sur douze essences²² avec les laboratoires Tu Delft et FCBA ont été approuvés par les laboratoires. Leurs signatures respectives vont permettre à l'ATIBT d'organiser et de suivre la livraison des échantillons jusqu'aux portes des deux laboratoires.

Cette intervention accuse un retard considérable dû à des contraintes logistiques et des temps de séchage de plusieurs mois sur les sites d'expéditions.

9.1.9 Développement de la feuille HVC en Afrique centrale

Suite à l'accord donné par la COMIFAC sur la mise en œuvre de la feuille de route HVC développée par le consultant GFA Consulting Group GmbH²³ et validée par les services du FSC Bonn, un groupe de travail a été constitué, conforme au modèle de gouvernance du FSC (en chambres balancées), dont la mission est, d'ici 2017, de produire les livrables suivants :

- un manuel de procédures (préparé par notre Chargé FSC des HVC pour le Bassin du Congo) statuant sur les modalités de prise de décision, le chronogramme des activités (document de base) ;
- le développement d'un jeu d'indicateurs régionaux (Bassin du Congo) pour l'identification, la gestion et le suivi des Paysages Forestiers Intacts ou PFI (sous-

²¹ Des caméras vidéo ont démontré la présence de faune sur le bai de Dji Dji (éléphants, antilopes, gorilles).

²² A noter le changement de deux essences : Movingui remplacé par Monghinza et Padouk remplacé par Sorro.

²³ Olivia Rickenbach

catégorie de HVC de type 02-deadline : fin 2016). Ce jeu d'indicateurs, exigé par la Motion 65 votée lors de la dernière Assemblée Générale, du FSC, sera présenté lors d'un Comité de Pilotage aux quartiers généraux du FSC, idéalement fin 2016, à Bonn. Après finalisation, les groupes nationaux de travail adapteront ces indicateurs au sein de chaque Norme nationale FSC® en cours de développement ;

- le développement des lignes directrices pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC pour le Bassin du Congo, qui suivra le même processus de finalisation décrit en point 2;
- la formation des Groupes de travail nationaux par des représentants du Groupe de travail régional (GTR);
- la diffusion des lignes directrices produites et leur mise à disposition aux gestionnaires forestiers.

De façon plus inclusive, l'appui au bureau régional FSC de Brazzaville, a permis d'élaborer des TDR pour récolter des données cartographiques pertinentes pour la définition des différents types HVC dans le bassin du Congo. Ces TdRs ont été soumis pour validation au WWF International qui financera le poste du cartographe.

En outre, un programme d'atelier et un budget ont été préparés pour la formation initiale sur les HVC, qui sera délivré par ProForest lors du premier atelier de travail du GTR sur les HVC, tandis qu'un draft d'un concept sur l'intégration de la population autochtone dans le développement et la validation des lignes directrices HVC a été élaboré.

9.2 Elever les pratiques d'exploitation industrielle de gestion durable

Sur ce plan, le PPECF a mené, au cours du semestre écoulé, un grand nombre d'interventions, pour certaines d'entre-elles déjà initiées au cours du 7^{ème} semestre.

9.2.1 Assistance technique en appui à l'AGDRF et aux APDS

Rappelons que par lettre du 20 août 2015, la Ministre des Eaux & Forêts, Chasse et Pêche a transmis à la COMIFAC, une demande d'appui, à travers le bureau GFA Consulting Group GmbH, à l'Agence de gestion durable des ressources forestières (AGDRF) et aux Aires protégées de Dzanga Sangha, par la mise à disposition à Bayanga, d'un expert forestier, afin de permettre à l'AGDRF de suivre, en connaissance de cause, les activités d'exploitation forestières engagées par les attributaires des nouveaux PEA, jusqu'à l'approbation par l'AGDRF des plans d'aménagement.

L'expert appuie l'AGDRF et les APDS à évaluer les procédures de réduction d'impact des activités industrielles directes et indirectes mises en place par les concessionnaires en limite des parcs (SINFOCAM et STBK), et les conseille dans la préparation et le suivi des plans d'aménagement en cours d'élaboration.

A noter l'arrivée du Groupe Rougier en limite nord des APDS (*Exploitation forestière : Rougier s'implante en Centrafrique - JeuneAfrique.com*), ainsi que la société Timberland (PEA n° 188) ce qui pourrait parachever la mise en place d'une ceinture du Tri-national de la Sangha (TNS) par des concessions au moins certifiées légales.

9.2.2 Appui technique dans la mise en œuvre de l'inventaire d'aménagement du PEA 190, en partenariat avec l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF)

La récente attribution de deux permis d'exploitation dans les aires protégées de Dzanga-Sangha à proximité du parc tri-national de la Sangha (TNS) fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Coopération Allemande.

Un protocole d'accord entre le PPECF et l'entreprise SINFOCAM [Groupe VICWOOD] attributaire du permis PEA 190 permet d'espérer que l'impact de la reprise de l'exploitation forestière sur cette zone sera la plus faible possible sur les aires protégées de Dzanga et confirmera une étude universitaire qui a identifié, l'exploitation responsable dans les APDS, comme le meilleur scénario possible pour le futur des APDS²⁴.

Par ailleurs, l'entreprise SINFOCAM, en obligation de sa convention provisoire d'exploitation/aménagement avec le Ministère des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche de RCA signée en novembre 2014, doit débiter les travaux d'inventaire d'aménagement. A cet égard, deux missions d'appui du bureau FRMi, sous financement du PPECF, ont été exécutées :

- mission n°1 : cette mission a permis de renforcer les capacités de l'AGDRF à analyser les données du pré-inventaire pour aboutir à la détermination d'un taux de sondage adapté au PEA 190 et à la réalisation du plan de sondage de l'inventaire d'aménagement. Cette mission a également été appuyée par l'assistance technique du bureau GFA Consulting Group, sollicitée par le Ministère des eaux et forêts, en renforcement des capacités de l'AGDRF ;
- mission n°2 : cette mission a permis d'évaluer et d'apporter des compléments de formation aux trois équipes de l'entreprise au lancement des travaux d'inventaire sur le terrain. Des procédures de contrôle (terrain et saisie des données) ont aussi été développées et testées à cette occasion. Cette mission a été également appuyée par l'assistance technique du bureau GFA Consulting Group, sollicitée par le Ministère des eaux et forêts, en renforcement des capacités de l'AGDRF.

En outre, tel que prévu au protocole PPECF-SINFOCAM signé le 2 novembre 2015, le PPECF a :

- lancé l'appel d'offres pour l'acquisition d'un drone qui servira à la fois au monitoring des opérations forestières du PEA n° 190 et au renforcement de la lutte anti-braconnage. Les soumissions transmises le 22 mars dernier, ont abouti à la recommandation d'attribuer le marché à la société Delair TECH [la KFW et la COMIFAC ont donné leur non objection à ce choix];
- financé un premier appui à la formation EFI relatifs aux modules « Formation en planification et construction de routes et d'ouvrages d'art » et « Formation en planification et mise en œuvre du réseau de pistes de débusquage-débardage » ;
- contribué au financement de l'étude d'impact environnementale dont le rapport est attendu fin octobre 2016. Par ailleurs, le PPECF a transmis à SINFOCAM, des images relatives au PEA n° 190 acquises auprès du projet OSFT (Observatoire Spatial des Forêts Tropicales) qui devraient faciliter et consolider les conclusions de l'étude d'impact environnemental.

A noter également que le PPECF, en accord avec SINFOCAM, a diligenté une mission d'identification d'un programme éventuel, en phase II²⁵, de réhabilitations d'infrastructures

²⁴ *Logging or Conservation Concession: Exploring Conservation and Development Outcomes in Dzanga-Sangha, Central African Republic. Conservation and society* (9)4: 229-310, 2011.

²⁵ Sous réserve de l'enveloppe financière qui sera dédiée au PPECF II.

sociales (écoles, postes de santé, forages) au bénéfice des populations riveraines du PEA n° 190.

9.2.3 Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt asiatiques au Gabon

Le WWF Gabon a proposé au PPECF la mise en œuvre d'une intervention visant à inciter les entreprises forestières à intérêts asiatiques œuvrant au Gabon à s'engager vers une amélioration de leurs pratiques d'aménagement forestier à travers la fourniture d'outils pratiques et professionnels permettant d'évaluer les écarts entre les pratiques, la légalité et le système de certification FSC et à renforcer les aspects liés à la gestion de la faune sauvage dans les concessions forestières. Selon la Direction du Développement des Forêts du Ministère en charge de la Forêt du Gabon (juillet 2014), il y a 29 entreprises asiatiques qui gèrent 5.162.548 ha dont 12 entreprises disposent de Conventions Provisoires d'Aménagement, d'Exploitation et de Transformation (CPAET) pour 1.635.973 ha.

L'intervention en cours d'exécution est conduite par WWF Gabon, en partenariat avec Rainforest Alliance²⁶, et NEPCon²⁷ sur les aspects de légalité des opérateurs asiatiques.

Ainsi, l'intervention poursuit deux objectifs spécifiques :

- l'évaluation des écarts entre les pratiques, la légalité et les principes et critères de certification FSC dans six concessions forestières à intérêts asiatiques qui permettront: (i) la réalisation de recommandations adaptées pour l'amélioration des pratiques des concessionnaires, (ii) la formation d'un pool de parties prenantes aux processus d'audit et aux exigences des systèmes de certification, et (iii) une comparaison des niveaux d'aménagement ;
- l'élaboration, sur la base de l'expérience du WWF, d'un plan de gestion de la faune sauvage « modèle » et son application dans deux concessions forestières sélectionnées parmi ces douze concessionnaires. Ce plan de gestion de la faune « modèle » sera ensuite promu pour son adoption par l'Administration forestière et sa généralisation à l'ensemble des concessions forestières œuvrant au Gabon.

Suite à la formation de deux jours sur la certification FSC et la légalité donnée à Libreville par Rainforest Alliance et NEPCon, deux des participants chinois ont confirmé leur désir de se soumettre à des audits à blanc²⁸ immédiatement dans les jours suivant la formation.

Les principaux écarts constatés pour ces deux sociétés concernent, sans surprise :

- la santé et sécurité des travailleurs ;
- la non-application du plan d'aménagement ;
- aucune mention des FHVC dans le plan d'aménagement ;
- peu ou pas de considérations pour les communautés locales ;
- aucune mesure particulière pour identifier et atténuer les impacts sociaux et environnementaux.

²⁶ Seule Organisation Non Gouvernementale de Conservation de la Nature reconnue comme auditeur pour le Forest Stewardship Council – FSC et spécialisée dans la réalisation d'audit de certification.

²⁷ NEPCon a obtenu l'approbation de la Commission européenne pour devenir un organisme de surveillance officiel dans le cadre du Règlement sur le bois de l'Union Européenne (RBUE) (système Legalsource).

²⁸ Les deux premiers audits à blanc FSC ont été réalisés par l'équipe de Rainforest Alliance simultanément aux audits à blanc sur la légalité par l'équipe NEPCon.

9.2.4 Formations à l'abattage à faible impacts pour les entreprises du bassin du Congo

Le deuxième programme de formation en abattage à faible impact mis en œuvre par l'Asbl Nature +, à l'attention des entreprises implantées au Gabon a été modifié par un avenant.

Outre les entreprises :

- Precious Woods Gabon (Certifié FSC-FM et CoC) ;
- Compagnie des Bois du Gabon, CBG (Certifié FSC-FM et CoC) ;
- Rougier Gabon (Certifié FSC-FM et CoC) ;
- Cora wood Gabon (Certifié FSC CoC sur le site industriel) ;
- Somivab (Volonté d'atteindre le niveau OLB) ;
- le Groupe VICWOOD et l'entreprise CIB-Olam, inscrits dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'exploitation industrielle sur toutes leurs concessions forestières, sont venus s'ajouter aux bénéficiaires de l'intervention. En effet, toutes deux souhaitent fortement intégrer / renforcer dans leurs pratiques les méthodes d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR), notamment en abattage contrôlé, en planification et mise en œuvre des réseaux de pistes de débusquage-débardage et en construction de routes et d'ouvrages d'art.

Avec ce panel d'entreprises, l'intervention GAB-EFIR pourra développer son impact à l'échelle du bassin du Congo en couvrant le Cameroun, le Congo et le Gabon.

De son côté, IFO au Congo a intégré le premier programme de formation à l'abattage contrôlé, conduit par l'ONFi, et a ainsi bénéficié de quatre semaines de formation réalisées dans le premier trimestre 2015.

En outre, l'intervention se focalisera, à travers un contrat spécifique, sur les techniques EFIR en abattage contrôlé pour les sociétés TCA, VIC et SINFOCAM [trois sociétés du groupe Vicwood opérant en République Centrafricaine (RCA) avec pour objectifs principaux : i) la réduction de l'impact négatif de l'exploitation sur le peuplement résiduel et une meilleure valorisation de la ressource ; ii) l'amélioration de la qualité de la planification des réseaux de pistes et des ouvrages d'art dans le respect des normes établies. On estime que l'intervention permettra de former 39 personnes : aménagistes (3) et responsables Certification (1) ; chefs d'exploitation et chefs de chantier ; abatteurs et aides abatteurs (24) ; éteteurs et tronçonneurs (9). L'intervention démarrera courant avril 2016.

9.2.5 Cours d'accidentologie en milieu forestier tropical par e-learning

D'un point de vue descriptif, le livrable sera composé des éléments suivants :

- un cours sur la sécurité de l'abattage et du tronçonnage sur la base des informations mises à disposition (fichier StoryLine pour le module e-learning et documents techniques transmis [ONFI, Nature +, autres]) ;
- de nombreux exercices sur la base des cours réalisés (fichier StoryLine pour le module e-learning) ; par rapport au module e-learning initial fourni, le nombre d'exercices sera significativement augmenté et ces derniers seront plus variés, notamment afin d'insister sur la chronologie des gestes ;
- la configuration de la plateforme LMS sélectionnée :
 - choix d'un thème parmi les thèmes standards avec intégration des logos et images du bailleur ;

- paramétrage des comptes utilisateurs selon les rôles fournis par le client [proposition : Nom, Prénom, Téléphone, Email, Fonction, Statut (Ouvrier, Agent de maîtrise, Cadre)] ;
- paramétrage des groupes ;
- intégration du contenu e-learning (module de cours et des exercices) ;
- un document (dénommé "Mémo sécurité") sur la sécurité de l'abattage résumant, sous forme de fiches manipulables en forêt, les points clés nécessaires pour le personnel forestier (didactique, simple, clair, de format "poche").

9.2.6 Coaching OLB de la société SODEFOR et CFT en RDC

Le ralentissement de l'économie chinoise a fortement impacté la société SODEFOR qui a dû en urgence réorganiser son marketing. Pour cette raison, le PPECF a été averti courant octobre 2015 que SODEFOR souhaitait marquer une pause, en attendant d'avoir pu retrouver des débouchés et ainsi redémarrer des sites mis provisoirement à l'arrêt. A ce jour, la situation reste inchangée en ce qui concerne la reprise de l'objectif de certification.

Pour ce qui concerne la CFT (Kisangani), l'entreprise continue à exporter ses produits vers les pays d'Afrique de l'Est. Cependant, CFT souhaite accéder aux marchés européens et est très motivée dans l'atteinte d'un certificat OLB/VLC. Cette entreprise remplit, à priori, les critères d'un coaching du PPECF en deuxième phase, à compter de janvier 2017.

9.2.7 Formation à la conduite d'engins lourds

Cette formation confiée au bureau d'étude ONF International concerne les entreprises CIB/OLAM, IFO au Congo et VICWOOD au Cameroun sur une période de dix mois.

L'objectif général de l'intervention est d'amener les entreprises forestières à une réflexion d'ensemble sur les pratiques d'exploitation forestière en identifiant des sujets d'importances, en particulier l'utilisation des engins lourds pour répondre aux exigences du référentiel FSC, en recherchant :

- une réduction de l'impact négatif sur le peuplement forestier et son environnement, dans le respect des exigences du référentiel FSC ;
- une diminution des coûts d'exploitation par une meilleure organisation des chantiers et une meilleure mise en place des bonnes pratiques, ainsi que l'amélioration de l'entretien préventif sur les engins ;
- une véritable réflexion en matière de prévention/sécurité ;
- le développement d'un réseau de formateurs internes, afin de pérenniser les actions engagées ;
- des référentiels de bonnes pratiques liées à l'utilisation des engins lourds.

Comme pour l'abattage à faible impact, les sociétés TCA, VIC et SINFOCAM [trois sociétés du groupe Vicwood opérant en République Centrafricaine (RCA)] bénéficieront d'un soutien spécifique de formations dispensées par l'ONFI.

9.3 Renforcement de la communication sur l'exploitation durable industrielle

9.3.1 Le PPECF sponsorise le livre en préparation « Des forêts pour toujours »

« Forêts d'Afrique centrale pour toujours » se veut un livre unique et inspirant sur la deuxième plus grande forêt tropicale humide au monde, qui présentera, en anglais et en français, les valeurs économiques, écologiques, culturelles et spirituelles des forêts en Afrique centrale. Les premiers chapitres de l'ouvrage sont téléchargeables sur le site web www.centralafricanforests.org.

Un cinquième chapitre spécifique à la certification vient d'être publié sur ce site.

9.3.2 Le mémento du forestier tropical

Après un état des lieux des écosystèmes forestiers tropicaux et de l'environnement institutionnel, cette nouvelle édition du Mémento aborde les questions et les concepts incontournables pour s'orienter vers une gestion durable des forêts, face aux menaces actuelles et futures. Il détaille l'ensemble des principes, méthodes, outils et préconise de bonnes pratiques de gestion forestière. L'ouvrage comporte une clé USB comprenant la version électronique enrichie d'informations détaillées, d'une bibliographie complète et de plus de 1 000 illustrations en couleur²⁹.

9.3.3 Appuis à la réduction des impacts du permis n°190 dans les APDS sur la population riveraine et la faune

Le PEA 190 englobe la réserve spéciale de forêt dense comprise entre les deux parcs nationaux. Il s'agit d'une zone sensible où la communication avec les populations et les études environnementales et de faune revêtent un caractère primordial lors de l'inventaire d'exploitation, d'aménagement et dans la mise en œuvre du plan d'aménagement.

Vu le statut exceptionnel du site et de sa très haute valeur en termes de biodiversité, les partenaires ont décidé de collaborer afin de réduire au maximum les impacts de l'exploitation forestière. Cette coopération va porter sur :

- mise en place d'une unité de lutte anti braconnage ;
- utilisation d'un drone pour améliorer les techniques d'exploitation forestière et pour la lutte anti-braconnage ;
- exécution d'un inventaire faunique par le WWF et SINFOCAM ;
- cartographie participative des ressources d'importance pour la population ;
- une communication transparente sur l'impact de l'exploitation.

Ainsi, les APDS/WWF, avec l'appui financier du PPECF, ont initié un inventaire faunique. Cet inventaire va couvrir les zones hors APDS couvertes par les exploitations forestières afin d'avoir des informations sur la présence de faune dans ces zones qui n'ont jamais fait l'objet d'un inventaire faunique.

A noter que le WWF a commandé une étude de haute valeur de conservation (HVC) dans l'ACP du PEA 190. L'étude est en cours et réalisée par le Musée des sciences naturelles de Belgique et s'appuie sur 39 caméras pièges dont les données seront traitées en mai. Les résultats

²⁹ Pour l'obtenir en ligne : <http://www.quae.com/fr/r4730-memento-du-forestier-tropical.html>

préliminaires de l'inventaire de la faune des APDS / WWF démontre la présence d'importantes populations de chimpanzés et des gorilles dans le tiers sud de l'ACP, tel que déjà confirmé par les résultats préliminaires de l'enquête HVC. Rappelons que les chimpanzés, espèce menacée, sont des animaux très territoriaux qui interagissent mal à l'exploitation forestière.

10 PREPARATION DE LA DEUXIEME PHASE DU PPECF

10.1 Leçons apprises de la première phase

Le PPECF a permis aux grandes entreprises à capitaux européens déjà certifiées de consolider leur certificat, en les aidant à résoudre des demandes d'actions correctives (DAC) et à progresser dans leur savoir-faire. Cette approche n'a pas eu l'impact attendu sur le doublement espéré des superficies certifiées. Ainsi, la phase I a permis de comprendre que la marge de progression de la gestion forestière se situait davantage au niveau d'un segment d'entreprises dépourvues de tout certificat, mais qui potentiellement, pourraient assez facilement réussir un audit de légalité. Le PPECF II devra, comme l'avait déjà été précisé suite à la mission d'évaluation à mi-parcours, agir davantage sur les paliers inférieurs et tirer les entreprises étape par étape (OLB, VLC, FSC-CW→PAFC, FSC-FM) vers un niveau supérieur de gestion forestière. L'indicateur de l'objectif principal du PPECF II devra donc être éclaté en plusieurs indicateurs en fonction du niveau de gestion forestière :

ha certifiés OLB, VLC ou FSC-CW en 2021 ;

ha certifiés FSC ou P(A) EFC en 2021.

Comme l'avait fait remarquer la mission d'évaluation à mi-parcours, le PPECF doit maintenir voir renforcer la philosophie : « être au service des entreprises et des systèmes de certification » à travers la mise en place d'un comité de concertation avec les entreprises certifiées et les réseaux sous régionaux FSC et PEFC/PAFC. Ces comités de concertation n'ont pas été formalisés et en phase II il va falloir étendre ces comités aux entreprises volontaires à se diriger vers un niveau OLB-VLC-FSC-CW.

Le Programme a géré plus de 120 contrats de prestation. Le travail exécuté était généralement de qualité et les bénéficiaires assez satisfaits. Cependant, pour la plupart des contrats il existait déjà des liens préalables entre bénéficiaire et le prestataire. Certains bénéficiaires ont même insisté pour une attribution du contrat en gré à gré pour des raisons de confiance et de confidentialité. Si un tel mode opératoire est maintenu en phase II, il y a lieu de demander un cofinancement plus important de la part du bénéficiaire pour qu'il soit plus responsabilisé dans le suivi de l'appui. La Cellule de gestion du PPECF II devra également être plus présente sur le terrain pour s'assurer de la qualité de l'appui et le respect des délais.

Le mode opératoire adopté par le Programme n'a pas toujours été suffisamment structurant en regard des contraintes imposées par la gestion durable et la certification. Il est en effet nécessaire pour une entreprise qui veut atteindre cet objectif et surtout maintenir ce résultat de passer par une évolution managériale qui prévoit en même temps les solutions techniques à mettre en œuvre dans l'immédiat aussi bien que les moyens et les budgets à mobiliser sur le long terme. A cet égard l'approche de l'appui par cofinancement est bien entendu essentielle mais elle doit être avant tout le reflet d'une réflexion opérée en interne dans l'entreprise pour envisager par elle-même dès l'identification de l'Action à réaliser la stratégie qui permettra son maintien dans le long terme, et non un appui, même très important parfois, octroyé de l'extérieur et de manière très ponctuelle ou au contraire, par exemple dans le cas des formations EFI, trop systématique.

Appui initialement destiné à lever dans les plus brefs délais une condition suspensive du standard régional FSC Bassin du Congo, le développement de la feuille de route HVC, s'est vite heurté à la lenteur du processus participatif des initiatives du FSC. La première proposition très pragmatique du point de vue des concessionnaires a été remise en question par les ONG environnementales et sociales qui souhaitaient une approche plus participative et holistique (au-delà même du secteur forestier). Avec la mise en place du bureau régional FSC à Brazzaville et la mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire d'experts « neutres » par la GFA, il a ensuite été possible de faire porter le projet par le bureau régional du FSC, de recadrer l'objectif et de rédiger la FdR-HVC. Même si l'appui a finalement pris 2,5 ans pour aboutir, la FdR-HVC est actuellement mise en œuvre par le bureau régional du FSC avec la participation effective des parties prenantes les plus critiques vis-à-vis de la première mouture. Cette expérience renforce la remarque précédente qu'un coaching, que ce soit d'une entreprise ou d'une structure, doit se faire depuis l'intérieur au rythme d'internalisation spécifique à l'entreprise ou de la structure appuyée.

Un nombre important de demandes d'appuis ont été le résultat d'idées de bureaux de consultants qui les ont ensuite fait porter par des bénéficiaires avec lesquels, ils ont des rapports commerciaux. Même si la thématique ou le développement de l'outil sont ou peuvent sembler intéressants, le besoin réel du terrain n'est pas toujours évident à déterminer.

Différentes structures et organismes (ATIBT, PEFC, FSC, IRD, WWF, Nature +) qui ne sont pas des bénéficiaires directs, ont vu dans la phase II une opportunité de financement à part entière de projets pour lesquels ils n'arrivent (actuellement) pas à trouver de financement. Ainsi, plusieurs propositions, dépassant même les 1 Mio d'Euros, sont parvenues au PPECF en début 2016. Il existe donc, en cas d'acceptation de ce type de demandes, un risque réel que les fonds ne servent pas directement à l'objectif primaire du PPECF II et que la visibilité de l'appui PPECF en soit affectée.

Très peu de demandes concrètes de la part des concessionnaires sont parvenues au PPECF pour promouvoir le développement local (intensification agricole, activités génératrices de revenus), le social externe ou la gestion de la biodiversité. Ce manque d'intérêt pour les appuis sociaux est d'autant plus vrai que les bureaux d'études, responsables pour le coaching des entreprises forestières, sont spécialisés en gestion forestière et peu actifs dans le développement social dont ce n'est pas vraiment le métier.

Le PPECF I a su susciter, grâce à son mode opératoire très réactif, l'intérêt et la confiance des bénéficiaires qui ont reçu des appuis de qualité, consécutifs à leurs requêtes, et dans des délais généralement très courts. Notons que le PPCF a souvent été sollicité en tant que palliatif de situations d'urgences par l'ATIBT (financement de la modération de forums, frais de déplacement d'invités), la COMIFAC (frais de déplacement pour la participation à des ateliers ; rédaction des lignes directrices EIE après que les fonds du PACEBCo n'étaient plus disponibles), par l'Administration (MINFOF pour le FLEGT au Cameroun ; MEFCP pour l'AGDRF en RCA ; MEFDD pour le PAFC Congo et l'Etude d'amélioration de la compétitivité des filières bois au Nord Congo) ou par les concessionnaires pour résoudre des DAC dont la prise en main trainait déjà des mois. Ces appels « urgents » et « exceptionnels » sont à éviter autant que possible en phase II en travaillant davantage sur des plans de travail conjointement établis avec les bénéficiaires.

Le PPECF I a également permis d'identifier des interventions potentielles en ligne avec des difficultés qui se profilent à échéance plus ou moins rapide chez les exploitants forestiers. Citons, sans ordre de priorité : i) l'épuisement des essences phares et l'urgence à

promouvoir des essences secondaires³⁰ : ii) la faiblesse de l'impact de l'exploitation forestière sur le développement local qui si la situation ne s'améliore pas, peut compromettre la relation des populations avec le concessionnaire ; iii) une meilleure connaissance scientifique sur laquelle doit s'appuyer les pratiques d'exploitation d'une gestion durable ; iv) la transparence dans la communication à l'égard de l'aval de la filière, mais également vis-à-vis de la société civile ; v) une exploitation multi-usages de la forêt moins centrée sur la valeur bois, qui puisse aussi valoriser d'autres ressources, notamment les produits forestiers non ligneux, ainsi que ceux d'une agroforesterie vivrière et de rapport. Ces interventions restent « potentielles » dans la mesure où le PPECF est prêt à cofinancer ces études et l'appui technique pour des interventions plus ou moins longues à condition que des partenaires soient vraiment intéressés et financièrement impliqués.

Le RBUE est aujourd'hui considéré par la plupart des acteurs de la filière comme le moteur de l'évolution attendue non seulement pour les stratégies des marchés mais également pour les stratégies de gestion-exploitation des bois tropicaux adoptées par les acteurs situés en amont de la filière, et au premier plan parmi ceux-ci les exploitants forestiers. Partant de ce constat il est logique de penser, à tort ou à raison, que le RBUE aura donc un impact déterminant sur l'évolution des initiatives et des stratégies de certification forestière pour l'ensemble de la filière. Pour cette raison il est important que le PPECF continue dans sa deuxième phase à porter attention à ce mécanisme et à son évolution.

Cependant, il est actuellement impossible de préciser combien d'entreprises souhaitent uniquement pour des raisons de conformité RBUE s'engager dans le processus de certification légalité de type OLB, VLC ou FSC-CW.

Néanmoins, suite à des discussions avec les responsables d'entreprise lors de « l'étude d'état des lieux avant le PPECF Phase II » et en croisant ces données avec les manifestations d'intérêt, voire engagements formels, enregistrés par les bureaux de certification opérant dans le Bassin du Congo (Bureau Veritas, Rain Forest Alliance, NepCon, Control Union, SGS) il est possible d'établir le tableau d'intérêt pour un certificat de légalité suivant :

Tableau 2: Situation des engagements et intérêts pour des certificats de légalité OLB/VLC et FSC-CW au 30 mars 2016

Nom de la société gestionnaire	Nom de la société attributaire	UFA / Concession	Superficie en ha	Pays	Certificat recherché	Objectif supérieur recherché	Intérêt PAFC
CUF	CAMTRANS	UFA 09-012	63.865	Cameroun	OLB en cours	OLB/VLC	Oui
CUF	SFF	UFA 09-006	59.238	Cameroun	OLB en cours	OLB/VLC	Oui
Groupe ALPI	SEPFCE	UFA 00-001/2	73.936	Cameroun	OLB en cours	FSC-CW/FM	---
SEFECCAM/SIENCAM	SIENCAM	UFA 00-004	94.917	Cameroun	OLB en cours	OLB/VLC	---
SEFECCAM/SIENCAM	SIENCAM	UFA 11-001	55.580	Cameroun	OLB en cours	OLB/VLC	---
SEFECCAM/SIENCAM	SEFECCAM	UFA 11-002	54.807	Cameroun	OLB en cours	OLB/VLC	---
SEFECCAM/SIENCAM	SEFECCAM	UFA 11-003	32.620	Cameroun	OLB en cours	OLB/VLC	---
SEFECCAM/SIENCAM	SEFECCAM	UFA 11-004	15.310	Cameroun	OLB en cours	OLB/VLC	---
SEFECCAM/SIENCAM	SEFECCAM	UFA 11-006	28.114	Cameroun	OLB en cours	OLB/VLC	---
DINO & Fils	DINO & Fils	UFA 10-043	51.874	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
DINO & Fils	DINO & Fils	UFA 10-055	40.367	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
DINO & Fils	DINO & Fils	UFA 10-040	79.579	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
DINO & Fils	DINO & Fils	UFA 10-057	32.293	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIM	SIM	UFA 10-020	82.571	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIM	SIM	UFA 10-022	35.090	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIM	LA ROSIERE	UFA 10-037	36.340	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---

³⁰ Certaines UFA n'ont plus de volumes suffisants pour les essences phares et leur rentabilité économique sera certainement compromise si d'autres essences, qualifiées d'essences de promotion, ne viennent pas épauler les volumes de production.

Nom de la société gestionnaire	Nom de la société attributaire	UFA / Concession	Superficie en ha	Pays	Certificat recherché	Objectif supérieur recherché	Intérêt PAFC
SIM	SFDB	UFA 10-029	46.922	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIM	SFEES	UFA 10-027	31.803	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIM	SIM / TIB	UFA 10-036	57.018	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIM	SCABOIS	UFA 10-032	74.464	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
FIPCAM	IBC	UFA 10-035	101.793	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	Oui
GRACOVIR	GRACOVIR	UFA 10-033	48.321	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
GRACOVIR	BOTAC	UFA 10-066	49.750	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
GRACOVIR	BOTAC	UFA 10-067	42.500	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
STBK	STBK	UFA 10-005a	52.986	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
STBK	STBK	UFA 10-005b	37.908	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
STBK	STBK	UFA 10-018	81.775	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
STBK	Multi Services Plus	UFA 10-028	78.314	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Total Cameroun			1.540.055				
CIB/OLAM	CIB/OLAM	Minbeli-Ibenga	674.600	Congo	OLB en cours	FSC-FM/CoC	---
Vicwood Africa Group	THANRY CON.	Ipenja	461.296	Congo	OLB en cours	OLB/VLC	---
SIPAM-SPIEX	SIPAM-SPIEX	Mapati	151.132	Congo	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIPAM-SPIEX	SIPAM-SPIEX	Loumongo	221.708	Congo	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIPAM-SPIEX	SIPAM-SPIEX	Louadi	89.475	Congo	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
TAMAN INDUSTRIES	TAMAN		321.840	Congo	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
ASIA Congo	Asia Congo		629.000	Congo	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
ASIA Congo	Wang Sam		706.452	Congo	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Likouala Timber	Likouala Timber	Betou & Missa	586.948	Congo	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
LJR/BPL	BPL	Lopola	195.510	Congo	intérêt OLB/VLC	FSC-FM/CoC	---
Total Congo			4.037.961				
SBL	SBL	CFAD Lastourville / CFAD Koulamoutou	335.000	Gabon	FSC en cours	FSC-FM/CoC	---
CORA WOOD	CORA WOOD	CFAD Lassio (1 et 2)	391.969	Gabon	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	Oui
SOMIVAB	SOMIVAB	CFAD Biliba	296.500	Gabon	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Total Gabon			1.023.469				
Groupe SAHELY	SEFCA	PEA 174	395.856	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Groupe SAHELY	SEFCA	PEA 183	325.563	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Vicwood Africa Group	SINFOCAM	PEA 190	234.465	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Vicwood Africa Group	VICA	PEA 184	370.294	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Vicwood Africa Group	Thanry Centrafrique	PEA 164	225.321	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Vicwood Africa Group	SOFOKAD	PEA 175	188.692	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
STBK	STBC	PEA 189	211.155	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
TIMBERLAND	TIMBERLAND	PEA 188	229.025	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
ROUGIER	ROUGIER S.M.	PEA 191	269.417	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Total RCA			2.449.788				
SODEFOR	SODEFOR s.p.r.l	021/03; 028/03; 030/03	390.558	RDC	OLB en cours	OLB/VLC	---
CFT	CFT s.p.r.l	046/11 et 047/11	401.292	RDC	OLB en cours	OLB/VLC	---
COTREFOR	COTREFOR	09/11 (Baulu); 018/11 (Aliibuku)	456.842	RDC	intérêt OLB/VLC	Intérêt non confirmé	---
SICOBOIS	SICOBOIS	033/11; 014/11	218.911	RDC	intérêt OLB/VLC	Problèmes Financier	---
Blattner Group	SIFORCO	002/89	299.919	RDC	intérêt OLB/VLC	Problèmes Financier	---
Total RDC			1.767.522				
Total Bassin du Congo			10.818.795				

Soit au total 2,4 Mio ha en cours de certification légalité (ou au-delà) et 8,8 Mio ha qui potentiellement pourraient rejoindre à moyen terme le groupe des certifiés OLB/VLC.

10.2 Propositions pour la phase II du PPECF³¹

L'objectif principal du PPECF II reste l'accroissement de l'exploitation certifiée des forêts dans le Bassin du Congo aux fins de contribuer à l'amélioration des conditions pour la protection et l'utilisation rationnelles des ressources forestières. Le Programme couvrira essentiellement le Cameroun, le Gabon, le Congo, la RCA et la RDC.

Plusieurs sous-indicateurs peuvent être rattachés à l'objectif principal pour préciser le qualitatif³² :

Tableau 3: Objectif principal et indicateurs proposés pour le PPECF II

Objectif Principal	La gestion industrielle des forêts dans le Bassin du Congo s'exerce selon les principes de la certification de légalité ou de bonne gestion forestière
Indicateur OP	Les superficies forestières certifiées ont doublé d'ici 2021 ($T_0 = 8,6$ Mio ha)
Sous-indicateur 1.1	Les superficies certifiées gestion forestière (FSC ou PEFC) ont augmentée d'au moins un tiers ($T_0 = 5,5$ Mio ha)
Sous-indicateur 1.2	Les superficies forestières certifiées légalité (FSC-CW/FM, OLB, VLC ou équivalent) ont triplé ($T_0 = 3,1$ Mio ha)
Sous-indicateur 1.3	12 entreprises ont mis en place d'ici à fin 2021 un système de développement local ($T_0 = 10$)
Sous-indicateur 1.4	100% des concessions certifiées légalité et/ou gestion responsable mettent en œuvre un plan d'action social validé par les communautés riveraines ($T_0 =$ à déterminer au démarrage)
Sous-indicateur 1.5	100% des concessions certifiées gestion forestière mettent en œuvre un plan de gestion de la faune avec des partenaires qualifiés. ($T_0 =$ à déterminer au démarrage)
Sous-indicateur 1.6	50% des entreprises certifiées légalité mettent en œuvre un plan de gestion de la faune avec des partenaires spécialisés. ($T_0 =$ à déterminer au démarrage)
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'exploitation forestière dans les IFL n'est pas totalement exclue. ✓ La situation politique dans la sous-région reste stable. ✓ Les standards de certification privée maintiennent leur statut privilégié vis-à-vis de la Due Diligence et le FLEGT. ✓ Les standards FSC-FM, OLB et VLC existants ne deviennent pas plus contraignants. ✓ Le PPECF démarre effectivement au 01.01.2017.

Pour atteindre cet objectif il est estimé qu'une durée de 5 ans est nécessaire puisque la durée pour passer d'un niveau au suivant est d'environ 3 ans en moyenne (fortement dépendant des expériences du groupe forestier et la trésorerie disponible pour mettre en œuvre les actions de mise à niveau).

³¹ A ce stade du rapport, il ne s'agit que de propositions qui seront discutées lors du 4ème Comité de décisions et d'orientations du PPECF qui se tiendra le 16 et 17 mai prochains à Douala. Elles ne reflètent pas la position de la COMIFAC ni celle de la KFW.

³² Un sous indicateur gestion forestière, un sous-indicateur social et un sous-indicateur environnemental ont été retenus pour chaque niveau de certification.

L'intervention du PPECF II restera sous-tendue par certains constats:

- l'intérêt pour la certification gestion forestière après être passée par un creux, enregistre un regain d'intérêt [Due diligence oblige], depuis la mise en place du RBUE en mars 2013 ;
- les marchés asiatiques sont absorbants en volume, mais ils sont peu rémunérateurs et le risque, au final d'une perte financière, est toujours présent. Les producteurs tentent de réorienter une partie de leurs marchés asiatiques vers l'Europe. Il est probable que le relatif épuisement de la ressource, en deuxième rotation, renforcera cette tendance ;
- il existe une dynamique pour la certification légale grâce à la reconnaissance en cours des certificats OLB- VLFSC CW comme RBUE conformes. Le PPECF II démarrera au bon moment pour profiter du regain d'intérêt pour la certification. Même si le niveau de certification est moins élevé que celui du FSC-FM, tout relèvement des pratiques en gestion forestière est un point de gagné sur l'exploitation illégale que des perspectives sur les besoins nationaux et régionaux ne sont malheureusement pas prêts de faire baisser ;
- cette même dynamique existe pour le PAFC. Actuellement perçu comme une « roue de secours » en cas de défaillance du FSC (problématique IFL) ou probablement à tort perçu par les non-certifiés comme une alternative plus facile et moins coûteuse que le FSC. Ces standards PAFC nationaux en cours de développement ne seront pas opérationnels avant début 2018 ;
- il faut continuer à aider ceux qui se sont déjà investis à maintenir leur certificat en les appuyant à trouver des solutions techniques aux problèmes rencontrés (le maintien d'un certificat est souvent aussi difficile que de l'obtenir) ;
- en proposant un « package » d'appuis plutôt que des appuis séparés, le PPECF II aura la possibilité d'introduire des pratiques qui dépassent le niveau des prescriptions purement légales que l'entreprise ne mettrait pas en place, sans le Programme ;
- enfin, il y a un besoin d'intervenir en amont des systèmes (production de standards nationaux réalistes et simples à comprendre) et en aval de la chaîne (communication envers le grand public) pour lequel un appui financier et technique peut accélérer des changements de comportement chez les *retailers* et une adhésion de la profession ;
- le soutien à la certification de légalité vérifiée tierce partie sera la grande nouveauté du PPECF II qui, s'appuyant sur l'analyse des résultats de la phase I, ciblera des appuis sur des entreprises motivées par un certificat de légalité. Parallèlement et même préalablement, il sera probablement nécessaire que les organismes de certification révisent leurs référentiels de légalité (OLB pour Bureau Veritas et VLC par Rainforest Alliance) afin de révéifier leur totale conformité par rapport à la légalité des différents pays où ils pourront être délivrés ;
- le PPECF II poursuivra l'appui technique au bureau régional FSC implanté à Brazzaville dont les tâches principales seront liées aux travaux entamés de transfert des indicateurs du standard régional dans les P&C 5.0 génériques à un niveau national ainsi que la mise en œuvre de la feuille de route HVC pour le Bassin du Congo.

11 RECAPITULATIF DES CONTRATS AU 30 AVRIL 2016

Tableau 4: Récapitulatif des contrats au 30 avril 2016

Résumé des contrats à fin avril 16														
N° de contrat	Pays	Concessionnaire(s) ou bénéficiaire(s) direct(s)		avis de non objection COMIFAC/KFW	N° ANO	prestataire	montant contrat	contractualisation						statut
								Durée de l'intervention	Date de contractualisation	Echéancier des rapports				
										prép.	dém.	mi-p.	fin	
C001	CMR	SFID	Etude socio-économique de la base vie de Mba	9/07/2012	1	Oréade Brèche	22.200	3 mois	31.07.2012				1	clôturé
C002	BC	Concessionnaires	Présentation logiciel ISO/FSC	10/09/2012	2	Isovision	20.295	2 mois	18.09.2012				1	clôturé
C003	CMR	SFID	Appui à la certification FSC (revue procédurale)	8/10/2012	9	TEREA	10.250	2 mois	10.10.2012				1	clôturé
C004	CMR	Wijma/CAFECO	Audit à blanc (appui à la certification FSC)	16/10/2012	4	Oréade Brèche	11.475	2 mois	25.10.2012				1	clôturé
C005	BC	Experts/auditeurs	Formation auditeurs Bureau Veritas	16/11/2012	5	Bureau Veritas	91.469	12 mois	19.10.2012			3		clôturé
C006	BC	COMIFAC	Maintenance site web PFBC	21/11/2012	7	Matthias Hartmann	31.136	36 mois	15.11.2012	x	x	x	x	clôturé
C007	CMR	Alpicam / Pallisco	Préparation plan de formation EFI	13/12/2012	9	TEREA	14.500	2 mois	14.12.2012				1	clôturé
C008	CMR	SFID	FSC, revue procédurale principe 8	21/12/2012	3	TEREA	25.200	2 mois	21.12.2012				1	clôturé
C009	CMR	Concessionnaires	Sensibilisation gestion durable des forêts	17/12/2012	11	CNA	34.000	3 mois	15.01.2013				0	clôturé
C010	BC	Experts/sociaux	Formation aspects sociaux de la certification	27/01/2013	15	TFT	170.966	24 mois	04.02.2013	1	1			clôturé
C011	RDC	MECNT	Appui à la C4CF	11/01/2013	13	C4CF	345.580	24 mois	1.02.2013	1		x	x	clôturé
C012	BC	Concessionnaires	Promotion du PPEFC	12/02/2013	17	TEREA	35.500	1,5 mois	18.02.2013				1	clôturé
C013	CMR	Pallisco / SFID	Renforcement capacité gestion faune	12/12/2012	8	ZSL	129.864	18 mois	02.03.2013	1			x	clôturé
C014	BC	COMIFAC	Chargé de communication PFBC	21/11/2012	7	Dany POKEM	138.500	32 mois	01.12.2012	x	x	x	x	clôturé
C015	CMR/CGO	Alp./ Pal. / SFID-Mokabi	Formation en abattage à faible impact	2/05/2013	22	ONFI	322.500	24 mois	28.06.2013	x	x	x	x	en cours
C016	Gabon	BSO	Audit à blanc OLB	8/05/2013	21	Erith Ngatchou	4.500	2 mois	06.05.2013				1	clôturé
C017	CMR	SFID	Identification FHVC massif de Djoum	19/08/2013	23	Nature +	87.065	8 mois	09.07.2013			x	x	clôturé
C018	CMR	Wijma/CFK	Go Monitor forest (imagerie astrium)	21/06/2013	24	ONFI	25.340	3 mois	22.07.2013				1	clôturé

C019	RDC	BNCF / SODEFOR / autres	C4 CF - appui au bureau national de certification	5/07/2013	29	C4CF	80.509	14 mois	27.08.2013			x	x	clôturé	
C020	BC	multiples	Participation au memento du forestier	6/07/2013	27	CIRAD	47.500	6 mois	10.01.2014					clôturé	
C021	RDC	SODEFOR	C4CF- peuples autochtones	19/08/2013	40	C4CF	21.675	12 mois	27.08.2013			x	x	clôturé	
C023	CMR	GFBC	Fiscalité forestière incitative au Cameroun	19/08/2013	35	Form International	49.776	3 mois	11.09.2013				1	clôturé	
C024	Gabon	Rougier / Precious Wood	Lutte antiérosive au Gabon	2/09/2013	42	TEREA	96.200	12 à 15 mois	24.09.2013		1		1	clôturé	
C025	CMR	Wijma	Etude risques-accidents	19/08/2013	33	Bureau JMN	23.919	3 mois	17.09.2013			1	1	clôturé	
C026	RDC	SODEFOR	Identification HVC	10/09/2013	44	FRM	49.453	8 mois	21.10.2013			x	x	clôturé	
C027	RDC	WWF	Appui au suivi de l'identification HVC SODEFOR	5/08/2013	44	WWF	7.840	8 mois	27.08.2013			x	x	clôturé	
C028	CMR	SFID	Principe 3 FSC / Mbang - expert senior	20/09/2013	45	Patrice Bigombe	18.125	35 jours	25.09.2013				1	clôturé	
C029	UE	Achitectes, traders	Appui à l'ATIBT (tests de laboratoires) & avenants	20/09/2013	37	ATIBT	39.550	18 à 24 mois	22.10.2013	x	x	x	x	en cours	
C030	Congo	CIB	Appui en cartographie cellule d'aménagement	5/08/2013	31	FRM	22.360	1 mois	21.10.2013			x	x	clôturé	
C031	CMR	SFID	Principe 3 FSC / Mbang - expert junior	20/09/2013	45	Patrice Ngokoy	5.250	1 mois	30.09.2013				1	clôturé	
C032	CMR	Concessionnaires	Formation QGIS	30/09/2013	46	Nature +	4.955	5 jours	28.10.2013				x	clôturé	
C033	Gabon	Concessionnaires	Protocole GIZ-COMIFAC:PPECF (atelier entreprises asiatiques)					11.905							clôturé
C034	UE	Achitectes, traders	Appui à l'ATIBT (actions de marketing)	1/10/2013	39	ATIBT	58.700	18 à 24 mois	02.12.2013	x	x	x	x	en finalisation	
C0XX	CMR	F. Communautaire. Copal	Eligibilité au smallholder fund - FC Copal	2/09/2013	43	Consultant	500	7 jours	13.09.2013				x	clôturé	
C035	Gabon	Precious Wood/ CEB	Pertinences des séries de conservations des U	19/12/2013	52	TEREA	22.500	2 mois	09.01.2014				x	clôturé	
C036	CMR	Sociétés certifiées FSC	Atelier légalité vs FSC	25/10/2013	49	SFIL	3.700	8 jours	10.01.2014				x	clôturé	
C037	CMR, CGO, GEL	THRY, CIB+Mokbi, CEB+C	Compas électronique	1/11/2013	47	IAS	82.800	8 mois	10.01.2014				x	clôturé	
C038	Congo	CIB & Mokabi	sécurité alimentaire - CIB	18/12/2013	41	EGIS BDPA	72.030	6 mois	27.01.2014				x	clôturé	
C039	CMR	Rougier / Mbang	2nd phase base vie de Rougier / Mbang	27/12/2013	50	Consultant	9.900	13 jours	06.12.2013				x	clôturé	
C040	CMR, CGO	Rougier / Djoum et Mokabi	projets de développement communautaires	21/01/2014	54	TEREA	22.450	15 jours	05.02.2013				x	clôturé	
C041	CMR	Tous	Projet VIH/SIDA/TB & avenants	27/12/2013	53	GFBC	221.487	28 mois	05.02.2014	x		x	x	en cours	
C042	CMR	Tous	Cinéma numérique itinérant	25/02/14	20	JMN	92.070	15 mois	03.03.2014					En phase de clôture	
C043	Cameroun	Tous	audit comptable et financier du PPECF	7/02/2014	58	Okalla Ahanda	9.985	8 jours	26.03.2014				x	clôturé	

C044	BC	Tous	Modération atelier légalité et certification sté	25/03/2014	56	JMN	3.158	7 jours	25.03.2014			x	clôturé
C045	BC	Tous	Cours d'accidentologie en milieu forestier indu	25/04/2014	60	JMN	49.557	12 mois	14/05/02		x	x	clôturé
C046	Gabon	Rouquier Gabon	DAC sur le Principe 3 FSC S/R à Rouquier Gabon	25/03/2014	59	CERAD	24.200	45 jours	06.05.2014			x	clôturé
C047	BC	Tous	Evaluation à mi-parcours du PPECF	10/05/2014		.M. Falkenberg	26.210	30 jours	29.04.2014			x	clôturé
C048	RDC	SODEFOR	Appui à la SODEFOR (4 interventions via Ongs)	28/05/114	68	C4CF/Ongs	217.779	6 mois	14/06/23				clôturé
C049	CMR	Pallisco / SFID	Technologies lutte activités illégales	28/05/2014	65	ZSL	115.976	6 mois	14/07/22				clôturé
C051	BC	Tous	Appui marketing des bois tropicaux	30/06/2014	39	ECOM- EPUB	152.478	8 mois	14/08/25				clôturé
C052	RDC	Tous	Atelier CEFDHAC en RDC	25/04/2014	62	WWF/C4CF	27.886	1 mois	14/08/01			x	clôturé
C053	Cameroun	Tous	Appui à l'élaboration et à la validation du système national de certification forestière PAFC Cameroun	3/07/2014	71	PAFC Cameroun	57.900	15 mois	14/07/14				clôturé
C054	CMR	Cameroun	Révision tarifs de cubage & plans d'aménagements & avenant	1/07/2014	73	Nature +	267.841	27 mois	14/07/25				en cours
C055	BC	Tous	traduction feuille de route FHVC	28/07/2014	NA	Simon Knight	3.158	1 mois	14/07/28			x	clôturé
C056	Gabon	Tous	Appui à l'application de la loi forestière et faunique et lutte contre l'exploitation illégale au Gabon	2/07/2014	70	Conservation et Justice	143.500	15 mois	14/08/12				en cours
C057	Congo	CIB/IFO/Mokabi	Atelier du projet "Paysage au Nord Congo"	1/07/2014	67	BRL-TEREA-FRM	15.000	3 semaines	14/07/31			x	clôturé
C058	BC	Tous	Appui à la maîtrise d'œuvre de l'ATIBT dans la mise en œuvre du contrat C051	28/07/2014	78	Wood & Logistic Expert	15.700	2 semaines	14/07/31				clôturé
C059	BC	Tous	Appui au standard FSC en Afrique centrale	28/07/2014	77	FSC	207.700	15 mois	14/11/28				en cours
C060	RDC	SODEFOR	Coaching a SODEFOR pour l'obtention d'un certificat de légalité OLB (Origine et Légalité du Bois).	25/04/2014	63	FRM i	137.700	8 mois	14/08/11				clôturé
C061	Congo	CIB/OLAM	Appui à la communication (Radio Biso Na Biso)	4/07/2014	72	FGP et CIB	0	3-6 mois	14/10/24				annulé
C062	BC	Tous	Coûts et bénéfices de la certification forestière	5/07/2014	75	Oréade Brèche	160.000	9 mois	14/10/06				clôturé
C063	BC	Tous	Appui à la 14ème conférence du PFBC (Brazzaville 8 et 9 octobre 14)	26/09/2014	86	WCS -Facilitation PFBC	2.540	3 jours				x	clôturé
C064	CMR	Tous	Appui à la mise en place d'un comité scientifique consultatif au MINFOF	23/09/2014	85	MINFOF	5.668	3 jours	14/09/30			x	clôturé
C065	CMR	Tous	Appui à la définition d'une grille de suivi suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagements des forêts de	25/06/14	74	MINFOF	4.977	5 jours	14/07/03			x	clôturé
C066	Gabon	Panel	Appui à la mise en œuvre des techniques EFIR au Gabon », & avenant	25/10/2014	76	Nature +	248.890	18 mois	14/11/04				en cours
C067	BC	Tous	Modération du forum ATIBT (5 au 7 novembre 14 à Amsterdam)	20/08/2014	81	JMN	6.028	5 jours	14/10/13				clôturé

C068	BC	Tous	Appui au FORUM de l'ATIBT (5 au 7 novembre 14 à Amsterdam)	20/08/2014	81	ATIBT	32.311	5 jours	14/10/17											clôturé
C069	Congo	IFO	Clip & cartographie participative dans l'UFA Ngombe	21/10/2014	90	Consultant FSC	32.031	8 mois	14/12/01											en cours
C070	Gabon	Entreprises Gabonaises	Atelier légalité et certification	21/10/2014	91	MEF	5.336	3 jours	14/11/06										x	clôturé
C071	Congo	Entreprises Congolaises	Point focal du PPECF	21/10/2014	83	G. NKEOUA	27.524	12 mois	14/11/14											en cours
C072	RCA	Entreprises en Centre Afrique	Point focal du PPECF	24/09/2014	83	D. MOUSSA	32.524	12 mois	14/11/08											en cours
C073	PPECF	COMIFAC-KFW	2ème audit financier du PPECF	10/02/2015	103	Okalla Ahanda	19.971	8 jours	15/03/02											clôturé
C074	BC	Groupe Rougier	Optimisation des pratiques d'exploitation du groupe Rougier	16/12/2014	92	Nature +	199.000	24 mois	14/12/16											en cours
C075	BC	PEFC Genève	Programme de soutien au pAFC en Afrique centrale	28/11/2014	96	PEFC Genève	74.382	10 mois	15/01/26											en cours
C076	RDC	Entreprises de RDC	Stratégie de réponse au RBUE en RDC	19/11/2014	89	FRM	80.240	8 mois	15/01/28											clôturé
C077	Tous	Tous	Formation d'auditeurs	22/12/2014		Bureau Veritas	34.000	fin septembre 15	22:12/15											clôturé
C078	Congo	Tous	Etude transport Congo	7/10/2015	100	FRM	84.900	3 mois	En préparation											en cours
C080	BC	Tous	Formation des responsables faune à Lope (Gabon)	15/12/2014	88	WCS	44.758	4 mois	15/05/06											clôturé
C081	Gabon	Entreprises asiatiques	Identification des écarts vers légalité / Plan faune	19/01/2015	84	WWF	88.725	12 mois	15/06/01											en cours
C082	Gabon	Entreprises asiatiques	Identification des écarts vers légalité / Plan faune	19/01/2015	84	NEPCON	86.625	12 mois	15/06/01											en cours
C083	Gabon	Entreprises asiatiques	Identification des écarts vers légalité / Plan faune	19/01/2015	84	RA	91.875	12 mois	15/06/01											en cours
C084	CMR	Wijma, Thanry, Rougier	Formation groupée secourisme, incendie, gestes et postures	25/09/2014	80	Standards Sarl	40.029	12 mois	15/04/10											en cours
C085	CMR	Wijma, Thanry, Rougier	Formation groupée inventaire d'exploitation	25/09/2014	80	FRM i	48.560	12 mois	15/05/06											en cours
C086	CMR	Wijma, Thanry, Rougier	Formation groupée cartographie participative	25/09/2014	80	NT & C	55.775	12 mois	15/06/19											en cours
C087	Gabon	Rougier Gabon	Audit à blanc PAFC Gabon	19/01/2015	105	PEFC Genève	39.112	5 mois	15/06/03											clôturé
C088	Gabon	Rougier Gabon	Gestion faune: cas de la CFAD Ogooué-Ivindo	7/09/2015	111	STRATEMARK	40.500	6 mois	15/09/14											en cours
C089	Gabon	Rougier Gabon	Gestion faune: cas de la CFAD Ogooué-Ivindo	7/09/2015	111	WCS	151.237	12 mois	15/09/14											en cours

C090	Congo	CIB-OLAM	Base de données gestion des coupes	21/07/2015	115	Nature +	9.750	3 mois	15/08/04					en cours
C091	Tous	Tous	Livre "Forêts d'Afrique centrale pour toujours"	21/07/2015	119	Meindert Brouwer	20.000	18 mois	15/08/27					en cours
C092	CMR	Wijma	Opérationnalisation des plateformes de concertation pour les UFA 00-003 , 09-029 et 09-025	11/02/2015	99	ONED	25.540	6 mois	15/08/27					en cours
C093	CMR	Wijma	Etudes socio-économiques et socio anthropologiques (pygmées) dans les UFA 00-003 et 09-029 »	11/02/2015	98	CIEFE	46.026	3 mois	15/08/25					en cours
C095	RCA	APDS	Identification projet apicole		125	Isaac NYENGUE	500	1 mois	15/09/14					clôturé
C096	Tous	FSC	Sponsorship FSC	13/07/2015	106	FSC	5.000	Na	15/07/25					clôturé
C097	Tous	ATIBT	Modération du Forum ATIBT à Milan du 14 au 17 octobre 15	17/09/2015	126	JMN	6.106	4 jours	15/09/21					clôturé
C098	Congo	IFO	Etude du concept IFL et HVC	17/09/2015	120	FRM i	32.500	8 mois	15/10/23					En cours
C099	Tous	Tous	Caractérisation de classes de résistance de 6 essences	7/09/2015	37	ATIBT/FCBA	114.538	10 mois	16/01/28					En démarrage
C100	Tous	Tous	Caractérisation de classes de résistance de 6 essences (suite)	7/09/2015	37	ATIBT/Tu Delft	82.000	10 mois	16/02/03					En démarrage
C101	CMR, CONGO	OLAM/IFO/Groupe Thanry	Utilisation des engins lourds en forêt	13/07/2015	108	ONF i	173.850	12 mois	15/11/20					En cours
C102	Tous	Tous	Diversité génétique des essences du bassin du Congo	17/09/2015	107	FSA Gx	35.246	14 mois	16/01/29					En démarrage
C103	Tous	Tous	Diversité génétique des essences du bassin du Congo	17/09/2015	107	Bioversity	21.850	14 mois	16/01/29					En démarrage
C104	Tous	Tous	Diversité génétique des essences du bassin du Congo	17/09/2015	107	Nature +	31.850	14 mois	16/01/29					En démarrage
C105	Tous	Tous	Diversité génétique des essences du bassin du Congo	17/09/2015	107	ULB	40.070	14 mois	16/01/29					En démarrage
C106	Tous	Tous	Appui à la feuille de route HVC	29/09/2015	122	FSC Brazzaville	217.000	11 mois	16/01/29					En cours
C107	RCA	SINFOCAM/APDS	Inventaire faunique et cartographie participative	29/09/15	128	WWF-RCA	149.900	12 mois	16/01/29					En cours
C110	RCA	SINFOCAM/APDS	Appui aux inventaires du PEA n° 190	18/11/2015	134	FRM	22.310	3 mois	16/01/29					clôturé
C111	Congo	Entreprises au Congo	Appui à la feuille de route PAFC	17/09/2015	112	Oréade Brèche	97.400	3 mois	16/01/28					En cours
C112	Tous	Tous	Reprise cours e-learning accidentologie	23/01/2016	135	Vincent Pelé	28.545	6 mois						

C113	RCA	SINFOCAM/APDS	Identification infrastructures sociales à réhabiliter	12/02/2016	147	Thomas Martensson	13.500	2 mois	16/01/29					En cours
C114	Tous	Tous	Elaboration lignes directrices environnementales	1/03/2016	139	SEEAC	40.000	7 mois	16/03/03					En cours
C115	RCA	SINFOCAM	EFI abattage contrôlé	15/03/2016	151	Nature +	25.086	6 mois	16/03/24					En démarrage
C116	RCA	SINFOCAM	EFI utilisation engins lourds	15/03/2016	152	ONFI	35.228	6 mois	16/03/23					En démarrage
							TOTAL -->	7.072.536						

12 RECOMMANDATIONS

En complément aux recommandations formulées dans le précédent rapport semestriel, le PPECF II veillera à :

- continuer de s'appuyer sur les références des législations forestières à tout traité ou convention international, pour accompagner les entreprises dans une amélioration de leur pratique d'exploitation. En effet, la plus-part de ces accords concerne le droit des travailleurs, la prise en compte des intérêts des peuples autochtones, la protection de la biodiversité et l'environnement. Ils constituent donc une partie du socle commun des législations forestières et légitiment entre autres, le plan de convergence de la COMIFAC ;
- renforcer l'application stricte des lois réprimant les activités d'exploitations illégales qui impactent la faune et la flore des forêts d'Afrique centrale. En clair, améliorer la bonne gouvernance du secteur forestier ;
- mettre en place une méthodologie spécifique d'accompagnement des opérateurs asiatiques, dotée de moyens adéquats (état des lieux préalable, coaching, interprètes, etc.) est certainement un input spécifique du PPECF II ;
- concevoir des formations terrain pour les proposer aux entreprises, afin de répondre aux exigences liées à l'hygiène, la santé et la sécurité (HSS) imposées dans une démarche de certification, qu'elle soit de niveau légal ou le certificat FSC (ou équivalent) ;
- proposer une aide à la planification et de l'implantation des bases vie, aussi bien dans le cadre de la certification légale que de gestion forestière. L'utilisation de bois (provenant des scieries de l'entreprise) devrait être promue lors de la construction des maisons d'ouvriers ;
- élaborer un guide méthodologique « droits des peuples autochtones » capable de répondre aux besoins des entreprises certifiées FSC ou qui viseraient un certificat de légalité. Car, en effet, ces dernières, seront elles aussi concernées, soit à travers l'APV- FLEGT, soit à travers un certificat de légalité, par la nécessaire garantie d'une participation effective des communautés locales et autochtones dans la gestion des concessions forestières ;
- réaliser, avant tout appui à une entreprise désireuse à s'engager vers la certification légale ou de gestion forestière, un état des lieux, à partir duquel un dossier décrivant la trajectoire de certification sur le plan technique et budgétaire sera élaboré. C'est sur un tel dossier qu'un chef d'entreprise pourra ensuite s'engager en toute connaissance de cause sur les efforts financiers à consentir et sur la nécessaire restructuration de l'entreprise, en termes de procédures d'exploitation et de compétences du personnel employé ;
- anticiper le fait que certaines exploitations vont dans un proche avenir entrer dans leur deuxième rotation et il est évident qu'elles ne pourront pas retrouver une classe de gros diamètres aussi abondante que lors du premier passage. Il s'en suit que pour maintenir une rentabilité économique, de nouvelles essences, qualifiées de « promotion » doivent compléter le cubage des essences phares. Ce renfort de production par des essences secondaires peut paraître très accessible au premier abord, mais il faut compter avec l'aval de la filière, c'est-à-dire les metteurs en marché et, plus loin encore, les industriels qui usinent les bois pour des usages précis (menuiserie extérieure, deking, bardage, etc.) ;
- à prendre en considération le fait, qu'actuellement les entreprises avec un niveau de management plus ou moins développé travaillent avec des plans d'actions multiples (social, environnemental, HVC, formation, LAB, suivi des DACs, ...) dont les liens entre eux deviennent difficilement perceptibles. Il en résulte souvent une perte d'efficacité et d'efficience dans leur mise en œuvre. Les logiciels basés sur la norme ISO sont complexes à paramétrer et mises à part les grandes entreprises qui ont des responsables certification et responsables audits internes dédiés à ce suivi, il va falloir trouver une solution plus simple et plus adaptée pour les entreprises à la recherche du certificat de légalité ;

- inciter les concessionnaires à bénéficier d'appuis à la réalisation d'études HVC et le développement de plans de gestion faune et d'idées innovantes dans la valorisation du patrimoine faunique et les produits forestiers non ligneux ;
- faciliter la promotion des bois du bassin du Congo qui souffrent toujours d'une mauvaise image en Europe, en dépit des efforts remarquables consentis par certains exploitants d'Afrique centrale. Il sera essentiel durant la deuxième phase du PPECF d'inverser la perception de ce ressenti auprès des prescripteurs et des consommateurs européens, notamment à travers des événements grand public et des stratégies de marketing très ciblées.

13 AUTRES INFORMATIONS

- Le Programme a été audité pour sa gestion relative à l'année 2015, par le cabinet comptable OKalla Ahanda & associés qui a relevé les constatations suivantes:

Observations factuelles

Les dépenses qui ont fait l'objet de la vérification s'élèvent à un montant total de 1 805 624,61 euros. Le ratio de couvertures des dépenses est de 100%. Ce montant représente le total des dépenses contrôlées par nos soins, exprimé en pourcentage du total des dépenses soumises à vérification. Ce dernier montant est égal au total des dépenses que vous avez déclarées dans le rapport financier et que vous souhaitez déduire du préfinancement total perçu au titre du contrat de subvention N°BMZ 2008 66 707 KFW, conformément à vos demandes de paiement objet des mémoires N°10 à 13.

Nos travaux ont permis de mettre en évidence les faits suivants :

- des dépenses d'un montant de 20 515,41 Euros inscrites sur les mémoires N°10 à 13, ne sont éligibles ;
- des dépenses d'un montant de 28 210 Euros inscrites sur le mémoire N°10 sont laissées à l'appréciation de la KFW ;
- des insuffisances dans la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne.

Nos observations factuelles sont détaillées dans le chapitre 7 du présent rapport, et intitulé «**Constatations**».

- Le PPECF prévoit d'organiser son quatrième CDO le 16 et 17 mai 2016 à Douala.